



Bruxelles, le 29.5.2013
SWD(2013) 360 final

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

**Évaluation du programme national de réforme et du programme de stabilité 2013 de la
FRANCE**

accompagnant le document:

Recommandation de recommandation du Conseil

**concernant le programme national de réforme de la France pour 2013 et portant avis du
Conseil sur le programme de stabilité de la France pour la période 2012-2017**

{COM(2013) 360 final}

TABLE OF CONTENTS

RESUME.....	3
1. INTRODUCTION.....	5
2. ÉVOLUTION DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET DEFIS	7
2.1. Évolution économique récente et perspectives	7
2.2. Défis	8
3. ÉVALUATION DU PROGRAMME D'ACTION.....	11
3.1. Politique budgétaire et fiscalité	11
3.2. Secteur financier.....	20
3.3. Marché du travail, éducation et politique sociale.....	21
3.4. Mesures structurelles favorisant la croissance et la compétitivité	27
3.5. Modernisation de l'administration publique	30
4. TABLEAU RECAPITULATIF	33
5. ANNEXE	38

RESUME

Perspectives économiques

Après avoir connu une croissance nulle en 2012, l'activité économique est restée atone durant les premiers mois de l'année 2013, la France entrant dans sa troisième phase de récession en cinq ans. Dans leurs prévisions du printemps 2013, les services de la Commission n'anticipent aucune amélioration avant le second semestre de 2013. La détérioration de la confiance et l'atonie de la consommation intérieure se traduiront par une légère contraction du PIB en 2013 (-0,1%). La croissance se redressera pour atteindre 1,1 % en 2014. Le chômage devrait passer de 10,2 % en 2012 à 10,6 % en 2013 puis à 10,9 % en 2014. Alimentée par la hausse des prix de l'énergie, l'inflation n'a pratiquement pas varié: elle s'est établie à 2,2 % et devrait revenir à 1,2 % en 2013 et à 1,7 % en 2014. La dégradation de la compétitivité continuera à entraver les performances à l'exportation au cours des prochaines années.

Si la France a fait des efforts significatifs pour maîtriser son déficit budgétaire ces dernières années, la Commission prévoit néanmoins que son déficit public nominal se maintiendra à 3,9 % du PIB en 2013, niveau largement supérieur à la valeur de référence de 3 %. Si l'on ne tient compte que des mesures adoptées ou suffisamment détaillées jusqu'à présent, le déficit devrait augmenter pour atteindre 4,2 % du PIB en 2014. Étant donné le regain d'effort nécessaire pour ramener le déficit sous le seuil de 3 % et l'incidence qu'une poursuite de l'assainissement aurait sur la croissance économique, la Commission a proposé d'accorder un délai supplémentaire de deux ans à la France pour qu'elle corrige son déficit excessif. Pour les années qui suivront la correction prévue du déficit excessif (2016 et au-delà), le rythme annuel (recalculé) de progression vers l'objectif à moyen terme (OMT) du pays, c'est-à-dire un équilibre structurel du budget, est inférieur au critère de référence de 0,5 % du PIB. Le solde structurel recalculé par la Commission devrait donc s'améliorer et passer de -3,6 % du PIB en 2012 à -0,3 % en 2017. Quant à la dette publique, elle devrait continuer à croître: de 90,2 % du PIB en 2012, elle passera à 96,2 % en 2014.

Principaux enjeux

La perte de compétitivité enregistrée par la France ces dix dernières années mérite un examen approfondi, alors que le ralentissement de la croissance économique a pesé sur l'emploi et les finances publiques. La France connaît en outre des déséquilibres macroéconomiques. D'une manière générale, non seulement ces circonstances compliquent la mise en œuvre de réformes, mais elles appellent aussi des mesures plus fortes.

Au cours de l'année écoulée, la France a accompli des progrès dans la correction de ses faiblesses structurelles. Des mesures ont été prises pour combattre la hausse du chômage, notamment parmi les jeunes et les travailleurs plus âgés, et une loi sur la sécurisation de l'emploi a été adoptée à la suite de la conclusion d'un accord national interprofessionnel avec les partenaires sociaux. Dans le même temps, le gouvernement a instauré un pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi pour soutenir les entreprises, par exemple en réduisant la fiscalité sur le travail.

Toutefois, si la France a engagé un certain nombre de réformes, elle reste confrontée à des difficultés liées à la situation budgétaire, au fonctionnement du marché du travail et

à la compétitivité extérieure. Des mesures doivent être prises pour éviter d'importants déficits du système de retraite et faire en sorte que le chômage croissant ne s'installe pas durablement. La compétitivité des entreprises françaises reste un problème, des facteurs coûts et hors coûts jouant un rôle dans la perte de parts de marché à l'exportation de la France. De plus, il est encore possible de renforcer la concurrence, en particulier dans les professions réglementées, le commerce de détail et les industries de réseau.

- **Finances publiques** – Bien que le déficit des administrations publiques soit retombé de son niveau record de 7,5 % du PIB en 2009, il reste l'un des plus élevés parmi les pays de la zone euro qui ne font pas l'objet d'un programme et se maintiendra au-dessus de la valeur de référence de 3 % du PIB cette année. Compte tenu de l'augmentation constante de la dette publique, qui a dépassé 90 % du PIB en 2012, le budget 2013 doit être exécuté de manière rigoureuse et les efforts d'assainissement résolument poursuivis dans les années à venir.
- **Marché du travail** – Les inefficacités actuelles du marché du travail et les lacunes du système éducatif, notamment en ce qui concerne l'apprentissage tout au long de la vie, entravent la création d'emplois. Par exemple, la probabilité de passer d'un emploi temporaire à un emploi permanent reste beaucoup plus faible que la moyenne de l'UE. Le taux de chômage des jeunes a atteint 24,3 % en 2012, tandis que le taux d'emploi des 55-64 ans est l'un des plus faibles de l'Union. Le chômage de longue durée représente maintenant 39,5 % du chômage total, alors que la participation aux actions d'apprentissage tout au long de la vie est nettement inférieure à la moyenne de l'Union européenne. De plus, le système éducatif de la France a été incapable ces six dernières années de réduire le taux de décrochage scolaire, qui atteint environ 12 %.
- **Compétitivité** – Les coûts salariaux unitaires ont fortement augmenté (compte tenu notamment de l'augmentation de 16 % du salaire minimum en valeur réelle ces dix dernières années), ce qui a eu des effets néfastes sur l'emploi et sur la compétitivité des entreprises. Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) réduira le coût du travail pour les entreprises. Toutefois, étant donné que les entreprises rétabliront probablement leur situation financière en priorité, ses effets sur la compétitivité ne se feront sentir que lentement. De plus, comme cette mesure a une portée générale et est axée sur les salaires les plus bas, le secteur manufacturier n'en sera pas le principal bénéficiaire. La suppression des restrictions injustifiées dans les services professionnels a peu progressé et le potentiel des services et des industries de réseau pourrait être encore mieux exploité.

1. INTRODUCTION

En mai 2012, la Commission a proposé une série de recommandations spécifiques concernant les politiques de réforme économique et structurelle de la France. Sur la base de ces recommandations, le Conseil de l'Union européenne a adopté cinq recommandations spécifiques sous forme de recommandation du Conseil en juillet 2012. Ces recommandations traitaient plus spécifiquement des finances publiques, du marché du travail, de la politique fiscale, ainsi que du cadre concurrentiel et réglementaire. Le présent document de travail évalue l'état de mise en œuvre de ces recommandations en France.

Sont évaluées les mesures prises par les pouvoirs publics par rapport aux conclusions de l'examen annuel de la croissance (EAC)¹ de la Commission pour l'année 2013 et du deuxième rapport annuel sur le mécanisme d'alerte (RMA)², tous deux publiés en novembre 2012. L'EAC énonce les propositions de la Commission visant à parvenir au consensus nécessaire sur les priorités d'action au niveau national et au niveau de l'Union européenne en 2013. Il identifie cinq priorités dans le but de permettre aux États membres de renouer avec la croissance: procéder à un assainissement budgétaire différencié propice à la croissance, revenir à des pratiques normales en matière de prêt à l'économie, promouvoir la croissance et la compétitivité pour aujourd'hui et demain, lutter contre le chômage et prendre des mesures pour faire face aux retombées sociales de la crise et moderniser l'administration publique. Le RMA sert d'instrument de contrôle initial pour déterminer si des États membres connaissent ou risquent de connaître des déséquilibres macroéconomiques. Il fait état de signes positifs indiquant que les déséquilibres macroéconomiques en Europe sont en train d'être corrigés. Pour garantir un rééquilibrage complet et durable, la France et treize autres États membres ont été sélectionnés pour faire l'objet d'une analyse de l'évolution de leurs déséquilibres et de leur correction³.

À la lumière de la recommandation du Conseil de 2012, de l'EAC et du RMA, la France a présenté une version actualisée de son programme national de réforme (PNR) et de son programme de stabilité le 30 avril 2013. Ces programmes fournissent des informations détaillées sur les progrès accomplis depuis juillet 2012 et sur les futurs projets du gouvernement. Les informations qu'ils contiennent servent de base à l'évaluation réalisée dans le présent document.

Le programme national de réforme a été préparé en concertation avec les partenaires sociaux et les collectivités locales. Il a été adopté par le Conseil des ministres le 17 avril, en même temps que le programme de stabilité. Ces deux documents ont été soumis le même jour au Parlement français, qui a approuvé par vote une déclaration sur le programme de stabilité le 24 avril.

Évaluation globale

¹ COM(2012) 750 final.

² COM(2012) 751 final.

³ Treize bilans approfondis ont été publiés le 10 avril 2013. Bien qu'elle ait été sélectionnée pour faire l'objet d'un bilan approfondi dans le RMA, Chypre n'a finalement pas été soumise à un examen au titre de la procédure concernant les déséquilibres excessifs compte tenu de l'état de préparation avancé de son programme d'assistance financière.

L'analyse effectuée dans le présent document permet de conclure que la France a accompli des progrès concernant les mesures qu'elle a prises en vue de se conformer aux recommandations spécifiques du Conseil. Des réformes ont été engagées, notamment en ce qui concerne le système fiscal et le marché du travail, mais elles devront être renforcées. Par ailleurs, les efforts consentis n'ont pas répondu aux attentes dans un certain nombre de domaines, notamment en ce qui concerne l'élimination des réglementations excessives sur les services professionnels.

S'agissant des finances publiques, la France a progressé dans la réduction de son déficit excessif. Depuis 2011, les autorités ont entrepris un assainissement budgétaire important qui a contribué à ramener le déficit à 4,8 % du PIB en 2012 (contre plus de 7 % en 2009-2010). Le déficit devrait diminuer encore en 2013 mais rester au-dessus de la valeur de référence de 3 % du PIB. La France doit également examiner la viabilité à moyen et à long terme de son système de sécurité sociale, notamment dans les domaines des soins de santé et des retraites.

Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne le respect de la recommandation en matière d'emploi, d'employabilité des jeunes et de participation des adultes aux actions d'apprentissage tout au long de la vie. Des dispositifs spécifiques ont été mis en place pour contribuer à atténuer les effets de la crise sur les jeunes travailleurs et pour juguler la montée du chômage. De plus, des réformes ont été engagées pour réduire la segmentation du marché du travail et des efforts ont été faits pour améliorer les compétences, notamment par l'annonce de nouvelles réformes structurelles de l'enseignement obligatoire. Par ailleurs, le salaire minimum a été augmenté au-delà du minimum légal. Enfin, la réforme du service public de l'emploi a été engagée.

Dans le domaine de la fiscalité, de substantiels progrès ont été accomplis avec l'adoption du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, conforme à la recommandation du Conseil. Cette mesure contribue à déplacer la fiscalité sur le travail vers la TVA et les taxes environnementales, même si les mesures prévues à cette fin n'ont été que partiellement précisées. En revanche, hormis une hausse limitée du taux intermédiaire de TVA, aucun effort n'a été fait pour remédier au manque d'efficacité de la TVA.

Enfin, l'élimination des restrictions injustifiées dans les secteurs et professions réglementés a peu progressé⁴. Malgré des améliorations dans certains secteurs, il est encore possible de mieux exploiter le potentiel de compétitivité des services et des industries de réseau en France.

Le programme national de réforme de la France tient compte de manière adéquate des problèmes recensés l'an dernier dans le document de travail des services de la Commission. Il expose les initiatives prises par le gouvernement pour traiter les différents éléments des recommandations spécifiques. Il donne également, lorsque cela se justifie, une indication des projets du gouvernement. En revanche, seul l'impact macroéconomique du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi y fait l'objet d'une évaluation détaillée. Le programme de stabilité confirme l'objectif du gouvernement de corriger le déficit excessif en 2014 au plus tard, un an après le délai fixé par le Conseil dans sa recommandation de 2009. Il fixe également l'objectif à moyen terme d'un équilibre structurel du budget et décrit la stratégie budgétaire envisagée pour l'atteindre.

⁴ La mise en œuvre (ou le respect) de la législation de l'Union ne saurait constituer en soi une réforme, étant donné qu'il s'agit d'une obligation légale découlant des traités de l'UE.

2. ÉVOLUTION DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET DEFIS

2.1. Évolution économique récente et perspectives

Évolution économique récente

L'activité économique en France a marqué le pas en 2012, après avoir connu une croissance positive pendant deux ans. En raison de la dégradation rapide du climat économique, les entreprises ont réduit leurs investissements d'équipement. Alors que la demande privée intérieure diminue, les contributions positives de la demande publique et de la demande extérieure nette (respectivement, +0,4 pp et +1 pp) – liées en particulier à la vigueur des ventes dans le secteur aéronautique – ont été annulées par une réduction brutale des stocks (-0,8 pp). Dans l'ensemble, le profil de croissance par trimestre a connu une tendance baissière, le PIB reculant de 0,2 % au dernier trimestre.

L'emploi a commencé à reculer en 2012, les employeurs ayant cherché à rétablir leur productivité mise à mal depuis 2007. Le taux de chômage a augmenté pour s'établir à 10,2 % en 2012, contre 9,6 % un an plus tôt. Les jeunes travailleurs ont été les premiers touchés: leur taux de chômage a en effet atteint 24,3 % en 2012, alors qu'il s'établissait à 22,8 % en 2011. Alimentée par la hausse des prix de l'énergie, l'inflation n'a pratiquement pas varié (à 2,2 %), malgré la mollesse de la croissance économique. Globalement, le revenu disponible des ménages a légèrement diminué en valeur réelle en 2012; les ménages ont dès lors puisé dans leur épargne pour maintenir leur niveau de consommation.

Perspectives économiques

D'après les prévisions du printemps 2013 des services de la Commission (ci-après les «prévisions de printemps de la Commission»), l'économie française ne devrait pas se redresser avant 2014: le PIB devrait reculer de 0,1 % en 2013 et croître de 1,1 % en 2014. Dans le contexte actuel de stagnation de l'activité économique et de rigidité des salaires nominaux, il est probable que les entreprises chercheront en priorité à rétablir leur productivité, au détriment de la création d'emplois. Malgré les efforts actuellement déployés pour réformer le marché du travail, le chômage devrait continuer à augmenter, pour atteindre 10,6 % en 2013 et 10,9 % en 2014, et le revenu disponible à se contracter en valeur réelle. Toutefois, les ménages devraient encore puiser dans leur épargne pour maintenir leur consommation. En 2014, la relative stabilisation de la situation sur le marché du travail, et la diminution de l'effort d'assainissement budgétaire suivant l'hypothèse habituelle de politiques inchangées, contribueront au redressement du revenu disponible réel et, partant, à un rebond de la consommation privée.

Les conditions indispensables au redressement rapide de l'investissement ne seront vraisemblablement pas réunies en 2013. La stagnation persistante de la croissance économique et la détérioration durable des marges bénéficiaires des sociétés non financières risquent d'avoir ébranlé les attentes des entrepreneurs, qui continueront à réduire leurs investissements en 2013. Ce n'est qu'à partir de 2014 que le redressement progressif de la demande agrégée et l'amélioration de la confiance devraient se solder par un rattrapage partiel.

La compétitivité dégradée continuera à entraver les performances à l'exportation sur la période de prévision. En 2013, la faiblesse de la demande extérieure et l'érosion continue des parts de marché pèseront sur la croissance des exportations. Par ailleurs, la lente croissance des importations devrait se traduire par une contribution positive des exportations nettes à la croissance du PIB (0,2 pp). En 2014, la reprise économique entraînera une

augmentation des importations, mais la contribution du commerce devrait être négative (-0,1 pp) du fait des problèmes persistants de compétitivité.

Le scénario macroéconomique qui sous-tend le programme de stabilité est plausible pour 2013 mais optimiste pour 2014. Les prévisions de croissance du gouvernement pour 2013 et 2014 sont proches des prévisions de printemps de la Commission, respectivement +0,1 % et +1,2 %. Si, pour 2013, les scénarios de croissance sont en effet comparables, le programme de stabilité repose sur l'hypothèse d'un effort budgétaire important en 2014 pour ramener le déficit public à 2,9 % du PIB. En revanche, le scénario macroéconomique de la Commission ne tient compte que des mesures qui ont été suffisamment précisées. De plus, la Commission prévoit que l'impact du CICE ne sera pas aussi fort que le pensent les autorités. Comme la plupart des mesures budgétaires pour 2014 seront adoptées dans le cadre de la loi de finances qui sera examinée à l'automne, la Commission considère, sur la base de son scénario habituel de politiques inchangées, que le déficit public augmentera pour atteindre 4,2 % du PIB l'an prochain. Le Haut Conseil des finances publiques estime lui aussi que les prévisions de croissance et le scénario macroéconomique du gouvernement pour l'année 2014 sont manifestement optimistes.

2.2. Défis

L'absence de croissance pendant un an a aggravé quelques-unes des vulnérabilités de l'économie française. Le ralentissement de la croissance économique a provoqué une forte détérioration du marché du travail et pesé sur les finances publiques. De plus, malgré certains signes de stabilisation en 2012, l'évolution de la position extérieure de la France au cours des dix dernières années justifie une surveillance étroite. Non seulement ces circonstances compliquent l'ajustement structurel, mais elles appellent aussi des mesures plus fortes.

En raison de la dégradation de la situation sur le marché du travail ces derniers mois, le taux de chômage global a atteint 10,2 % en 2012. La situation de l'emploi s'est considérablement détériorée, ce qui a eu un impact fort sur les personnes les plus défavorisées. La forte segmentation du marché du travail n'a fait qu'accroître les difficultés rencontrées par les jeunes, dont le taux de chômage s'est établi à 24,3 % en 2012. Quant aux seniors, leur taux d'emploi reste l'un des plus faibles de l'Union européenne. Dans le même temps, la durée d'inscription au chômage s'est considérablement allongée: les chômeurs de longue durée ont ainsi représenté 38,5 % de la demande d'emploi en 2012.

Eu égard à l'aggravation du chômage, l'apprentissage tout au long de la vie et le renforcement du capital humain, notamment pour les chômeurs et les travailleurs des secteurs d'activité en difficulté, devraient faire l'objet d'une attention renouvelée. Le taux de participation aux actions d'apprentissage tout au long de la vie reste très faible et ne s'est aucunement amélioré au cours des dix dernières années. Il était de 5,7 % en 2012, ce qui est nettement inférieur à la moyenne de l'Union européenne (9,0 %). De plus, la capacité des multiples dispositifs et instruments existants à cibler adéquatement les travailleurs dont les besoins de formation sont les plus importants est contestée. Le système éducatif général a lui aussi un rôle décisif à jouer en donnant une qualification suffisante à tous les jeunes. Malheureusement, le système éducatif français a été incapable de réduire le taux de décrochage scolaire, qui s'établit à près de 12 % et reste globalement stable. Fait particulièrement inquiétant, l'écart de niveau scolaire entre les meilleurs et les moins bons élèves âgés de 15 ans s'est creusé plus rapidement entre 2000 et 2009, et semble plus important, en France que dans la plupart des autres pays de l'OCDE.

Les performances à l'exportation de la France continuent de poser problème, les parts de marché s'étant fortement réduites ces dix dernières années en raison de facteurs coûts et hors coûts (voir l'encadré n° 1). Comme le montre le bilan approfondi, si les entreprises exportatrices ont maintenu leurs prix pour rester compétitives, l'augmentation depuis 2000 des coûts salariaux unitaires les a contraintes à resserrer leurs marges, ce qui a pesé sur leur capacité d'investissement et creusé leur déficit de compétitivité hors prix. Les services représentent, après la main-d'œuvre, les coûts les plus importants pour le secteur manufacturier. Le niveau élevé du coût du travail dans le secteur des services et la faible concurrence qui caractérise certains d'entre eux contribuent à l'augmentation du prix des intrants et, dès lors, exercent une pression sur la rentabilité des entreprises manufacturières et limitent leur potentiel de croissance. De plus, la faiblesse des secteurs manufacturiers de haute et moyenne-haute technologie constitue un facteur de vulnérabilité pour la croissance de long terme de la France. Ces secteurs ont représenté 9,2 % de la valeur ajoutée totale de l'industrie et des services en 2009, soit moins que la moyenne de l'Union (11,5 %), et leur poids dans l'économie ne cesse de diminuer.

Certains aspects de l'environnement des entreprises freinent également le dynamisme du secteur privé, et plus particulièrement des petites et moyennes entreprises (PME). Le rétablissement des performances à l'exportation passe par une amélioration de la rentabilité des entreprises et par un environnement des entreprises propice à un plus grand dynamisme du secteur privé. La France dispose encore de marges importantes pour améliorer ses performances dans le domaine du transport de marchandises et de la logistique et ainsi, améliorer la compétitivité de ses entreprises et accroître leur capacité d'exportation. Par ailleurs, l'environnement général des entreprises est marqué par une concurrence insuffisante dans certains secteurs, tandis que le cadre réglementaire général et le poids de la législation restent une entrave au développement des entreprises dans certains domaines.

Le niveau élevé et croissant de la dette publique ainsi que la persistance de déficits publics élevés continuent de poser problème. Bien que le déficit des administrations publiques soit retombé de son niveau record de 7,5 % du PIB en 2009, il reste l'un des plus élevés parmi les pays de la zone euro qui ne font pas l'objet d'un programme et se maintiendra au-dessus de la valeur de référence de 3 % du PIB cette année aussi (3,9 % selon les prévisions de printemps de la Commission). Compte tenu de l'augmentation constante de la dette publique, qui dépasse déjà 90 % du PIB, le budget 2013 doit être exécuté de manière rigoureuse et les efforts d'assainissement résolument poursuivis dans les années à venir. Il est impératif que les dépenses publiques croissent beaucoup moins vite que le PIB potentiel, dans la mesure où l'amélioration du déficit structurel a jusqu'à présent été portée principalement par les recettes. La tendance dynamique des dépenses de sécurité sociale et des administrations locales mérite un examen attentif. Elle appelle une action décisive dans le cadre de l'examen des dépenses à tous les niveaux des administrations publiques, qui se déroule actuellement. Même si elles représentent un risque relativement faible pour la viabilité à long terme des finances publiques, les dépenses liées au vieillissement de la population continuent de poser problème dans la mesure où le système de retraite restera largement déficitaire d'ici à 2020 si aucune mesure supplémentaire n'est prise. L'augmentation prévue des dépenses de santé est également un sujet de préoccupation.

Malgré l'adoption de mesures importantes pour réduire la fiscalité sur le travail, le système fiscal ne favorise pas assez la création d'une croissance économique durable. Le système fiscal demeure relativement complexe, du fait non seulement d'un grand nombre d'exonérations et d'abattements spéciaux mais aussi des modifications fréquentes de la législation fiscale. Le montant des pertes de recettes liées aux exonérations fiscales et sociales

reste très élevé, ce qui contredit la littérature économique, selon laquelle une large base fiscale couplée à de faibles taux d'imposition favorise davantage la croissance et le bien-être social. De plus, les taux réduits de TVA sont nombreux, et les objectifs en matière de redistribution pourraient être atteints de manière plus efficiente en envisageant le système fiscal dans son ensemble plutôt qu'en se concentrant sur la TVA seule. Par ailleurs, les possibilités d'accroître la fiscalité environnementale sont très grandes.

Encadré n° 1. Résumé du bilan approfondi de 2013 au titre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM)

Le bilan approfondi (BA) effectué l'an dernier avait conduit la Commission à conclure que la France connaissait de graves déséquilibres macroéconomiques, notamment en ce qui concerne l'évolution des exportations et la compétitivité. Dans le nouveau rapport sur le mécanisme d'alerte (RMA) publié le 28 novembre 2012, la Commission a estimé qu'il serait utile, compte tenu également de la constatation de graves déséquilibres en mai, d'analyser davantage la persistance des déséquilibres ou leur correction. Ce bilan approfondi examine donc l'économie française, conformément au mécanisme de surveillance instauré au titre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM). Il ressort de cette analyse les observations et conclusions suivantes:

- Le pays voit sa résilience aux chocs extérieurs s'amoinrir et ses perspectives de croissance à moyen terme de plus en plus entravées par des déséquilibres persistants. Le solde commercial se dégrade depuis 1997 et affichait un déficit de 2,0 % du PIB en 2012. Par conséquent, le solde des opérations courantes, qui affichait encore un excédent de 2,8 % du PIB en 1998, enregistre depuis 2005 un déficit croissant, qui atteignait 2,3 % en 2012.
- Les parts de marché à l'exportation de la France ont reculé de 11,2 % entre 2006 et 2011, ce qui reste nettement supérieur au seuil de 6 % défini dans le rapport sur le mécanisme d'alerte. L'augmentation des coûts salariaux unitaires ces dernières années a pesé sur la rentabilité des entreprises. Pour limiter les hausses de prix, les exportateurs ont réduit leurs marges, notamment dans le secteur manufacturier. Cela a limité d'autant les ressources qu'ils peuvent consacrer à l'amélioration de leur compétitivité hors prix, par l'innovation notamment.
- Les rigidités du marché du travail limitent la capacité d'ajustement de l'économie et freinent l'amélioration de la productivité. La forte pression fiscale a une incidence négative sur la demande de main-d'œuvre et sur le nombre d'heures travaillées. L'alourdissement de la charge fiscale sur le travail a aussi contribué à augmenter le coût du travail. De plus, la forte segmentation du marché du travail est synonyme d'incertitude pour une proportion élevée de travailleurs, dans la mesure où elle réduit les incitations en faveur d'un accroissement du capital humain et partant, de la productivité.
- La faible rentabilité des entreprises, notamment dans le secteur manufacturier, et leur fort endettement constituent une menace pour la compétitivité de l'économie française. La marge bénéficiaire des entreprises françaises est la plus faible de la zone euro. De plus, l'endettement croissant du secteur privé risque de nuire à sa capacité d'investissement et d'innovation.
- La dette publique élevée et en progression réduit la capacité des finances publiques à résister à d'éventuels chocs et pourrait entraîner des retombées négatives sur l'ensemble de l'économie. Si les risques pesant sur la viabilité à moyen terme semblent modérés, les tests de

sensibilité montrent que des développements économiques défavorables pourraient avoir une incidence négative significative sur l'évolution de la dette.

3. ÉVALUATION DU PROGRAMME D'ACTION

3.1. Politique budgétaire et fiscalité

Évolution budgétaire et dynamique de la dette

Le programme de stabilité 2013 a principalement pour objet la réalisation de l'objectif à moyen terme, à savoir l'équilibre structurel des finances publiques, comme dans le programme de l'an dernier. Les objectifs du pacte de stabilité et de croissance sont correctement pris en compte dans l'OMT, dont la réalisation est fixée à 2016 dans le programme de stabilité (contre 2015 dans le programme précédent). Toutefois, sur la base du solde structurel (recalculé)⁵, l'OMT ne sera pas atteint dans ce délai, contrairement à la recommandation spécifique de 2012. La trajectoire d'ajustement pour la période 2013-2017 vise avant tout à ramener le déficit sous la valeur de référence de 3 % du PIB en 2014 au plus tard, soit un an après l'échéance fixée par le Conseil en 2009 dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs (voir l'encadré n° 2). Le solde structurel (recalculé) devrait s'améliorer et passer de -3,6 % du PIB en 2012 à -0,3 % en 2017.

Encadré n° 2. Procédure concernant les déficits excessifs à l'égard de la France

Le 27 avril 2009, le Conseil a constaté l'existence d'un déficit excessif en France. La recommandation la plus récente adoptée par le Conseil au titre de l'article 126, paragraphe 7, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne a été adoptée le 2 décembre 2009. Le Conseil a recommandé à la France de mettre un terme à la situation actuelle de déficit excessif en 2013 au plus tard. Plus précisément, afin de ramener le déficit public sous la valeur de référence de 3 % du PIB de manière crédible et durable, il a recommandé aux autorités françaises: a) de mettre en œuvre les mesures de nature à réduire le déficit en 2010 comme prévu et renforcer l'effort budgétaire à partir de 2011, b) d'assurer un effort budgétaire annuel moyen supérieur à 1 % du PIB sur la période 2010 – 2013 et c) de préciser quelles sont les mesures nécessaires pour corriger le déficit excessif en 2013 au plus tard si les conditions conjoncturelles le permettent et accélérer la réduction du déficit au cas où les circonstances économiques ou budgétaires seraient plus favorables que prévu au moment de la recommandation. Le Conseil a également recommandé aux autorités françaises de saisir les opportunités qui s'offrent à elles, notamment celles découlant de meilleures conditions économiques, pour accélérer la réduction du taux d'endettement brut en direction de la valeur de référence. Il les a en outre invitées à poursuivre la mise en œuvre des réformes en vue d'améliorer l'efficacité et la gouvernance des finances publiques et d'augmenter la croissance du PIB potentiel, dans le but de rendre le contrôle des dépenses plus contraignant, notamment dans les domaines des soins de santé et des collectivités locales, et de réformer le système de retraite comme prévu.

⁵ Solde budgétaire corrigé des variations conjoncturelles déduction faite des mesures ponctuelles et temporaires, recalculé par la Commission selon la méthode commune, sur la base des informations contenues dans le programme.

Un aperçu de l'état actuel des procédures concernant les déficits excessifs, comprenant notamment les mesures supplémentaires adoptées après la rédaction du présent document de travail, est disponible à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/economy_finance/economic_governance/sgp/deficit/index_en.htm (se reporter aux volets «pays» au bas de la page).

En 2012, le déficit des administrations publiques a atteint 4,8 % du PIB, contre 5,3 % en 2011 (le déficit était annoncé à 5,2 %, mais a été révisé). C'est plus que l'objectif officiel du PIB annoncé peu après la formation du nouveau gouvernement (4,5 %) et encore plus que l'objectif inscrit dans le programme de stabilité de 2012 (4,4 %). La révision de l'objectif s'accompagnait d'un vaste ensemble de mesures supplémentaires visant à compenser les perspectives de croissance plus défavorables que prévu. La mauvaise surprise est venue de la révision à la hausse du déficit pour 2011, d'une croissance du PIB stagnante (au lieu de la prévision de croissance de 0,3 % sous-tendant l'objectif de 4,5 %), de la recapitalisation de Dexia ainsi que des dépassements de dépenses – de faible ampleur toutefois – au niveau des collectivités locales. Tous ces éléments ont été en partie compensés par les coûts des contentieux fiscaux plus faibles que prévu.

Pour 2013, le programme de stabilité prévoit un déficit de 3,7 % du PIB, ce qui est largement supérieur à l'objectif de 3 % fixé dans le programme de l'an dernier. La France ne prévoit donc pas de corriger son déficit excessif dans le délai fixé par la recommandation du Conseil de 2009 au titre de la procédure de déficit excessif et auquel fait référence la recommandation spécifique de 2012. Le budget de 2013 visait un objectif de 3 % du PIB et reposait sur un nouveau train de mesures, qui s'ajoutait à celui adopté à l'été, mais aussi sur un scénario macroéconomique trop optimiste (prévision de croissance pour 2013 de 0,8 %, contre une hypothèse de 0,1 % dans le programme de stabilité). Grâce principalement aux taxes indirectes et aux cotisations sociales, les recettes devraient être plus importantes que prévu (voir l'encadré n° 3). Les règles des dépenses courantes (administration centrale et soins de santé) sont reconduites, ce qui contribuera à la poursuite de la maîtrise des dépenses. La réforme des retraites de 2010, qui comprenait un relèvement progressif de l'âge de départ à la retraite de 60 à 62 ans et de 65 à 67 ans, devrait produire des économies supplémentaires. Le niveau de l'inflation plus faible que prévu et la suspension partielle de l'indexation des retraites complémentaires (voir ci-après) contribueront aussi à prévenir les dérapages. Par ailleurs, la croissance du PIB, qui devrait être nettement inférieure au potentiel, aura des effets néfastes sur le solde nominal. Dans l'ensemble, l'objectif officiel d'un déficit de 3,7 % du PIB semble quelque peu optimiste par rapport aux prévisions de printemps de la Commission (3,9 % du PIB). Cette différence s'explique principalement par le fait que la Commission prévoit une croissance plus faible, un impact des mesures discrétionnaires un peu moins important et une augmentation des dépenses légèrement plus élevée.

Pour les années suivantes, le programme prévoit que le déficit nominal atteindra 2,9 % du PIB en 2014 et diminuera progressivement par la suite, mais le budget ne sera pas pour autant à l'équilibre d'ici à la fin de la période de programmation. Les objectifs de déficit pour la période 2014-2017 figurant dans la version actualisée précédente ont été revus nettement à la hausse, compte tenu du report prévu de la correction du déficit excessif. La plus grande partie de l'ajustement structurel sous-jacent sera réalisée en début de période (2014-2015), tandis que la réduction du déficit prévue pour les années suivantes devrait être de nature essentiellement conjoncturelle. La composition de l'ajustement budgétaire devrait évoluer progressivement vers des réductions de dépenses, contrairement à ces dernières années, où les mesures d'accroissement des recettes ont représenté l'essentiel de l'effort. Les autorités prévoient que les dépenses publiques n'augmenteront que de 0,4 % en moyenne sur

la période 2014-2017, en tenant compte de l'indice national des prix à la consommation, contre 1 % sur la période 2012-2013 et environ 2 % dans la dernière décennie.

Selon le programme, des économies sont attendues dans tous les sous-secteurs des administrations publiques, une forte limitation de la croissance des dépenses étant prévue au niveau de la sécurité sociale et des collectivités locales. Le programme annonce que le gel des dépenses de l'administration centrale en valeur réelle sera maintenu et que les dépenses, hors paiements d'intérêts et retraites des fonctionnaires, diminueront de 0,1 % du PIB en 2014 et stagneront les années suivantes. Afin de respecter ces limites de dépenses, les autorités prévoient de contenir la masse salariale et d'autres coûts de fonctionnement grâce aux gains d'efficacité dégagés par le processus de réexamen des dépenses («modernisation de l'action publique» ou MAP). Des programmes font actuellement l'objet d'un réexamen et des objectifs d'économies chiffrés ont été annoncés pour certains d'eux. Outre les gains d'efficacité, les transferts aux collectivités locales diminueront de 0,1 % du PIB l'an prochain et de 0,1 % supplémentaire en 2015. En ce qui concerne les caisses de sécurité sociale, le programme prévoit une hausse annuelle de 2,5 % des dépenses de santé sur la période 2014-2017, ce qui correspond globalement aux résultats récents. S'agissant des dépenses de retraite, la réforme de 2010 continuera à générer de nouvelles économies, qui seront toutefois annulées en partie par la décision, prise l'année dernière, de rétablir l'âge de départ à la retraite à 60 ans pour certaines catégories de travailleurs⁶. L'indexation uniquement partielle des retraites du deuxième pilier permettra de réaliser d'autres économies sur la période 2014-2016. Enfin, l'objectif de ralentissement des dépenses de retraite s'inscrit dans une réforme qui, sur la base des plans actuels, devrait être adoptée d'ici à la fin de l'année 2013. Les économies devraient reposer également sur une rationalisation des prestations familiales. En ce qui concerne les collectivités locales, la stratégie retenue anticipe sur la période un ralentissement marqué des dépenses, qui résulterait en particulier de la décision de réduire les transferts de l'État, évoquée précédemment, et de la chute attendue de la formation brute de capital fixe en 2014-2015 en lien avec le cycle électoral à l'échelon local.

Dans ses prévisions de printemps, qui reposent sur l'hypothèse de politiques inchangées, la Commission s'attend à ce que le déficit (4,2 % du PIB) reste en 2014 nettement supérieur à l'objectif officiel de 2,9 % du PIB. Une partie de la différence s'explique par une hausse des dépenses plus forte que prévu, les économies à réaliser pour respecter les limites de dépenses devant encore être précisées (excepté celles résultant de la réforme des retraites de 2010 et de l'indexation partielle des retraites du deuxième pilier). Premièrement, les autorités n'ont pas expressément confirmé que le gel des salaires de base dans tous les sous-secteurs des administrations publiques serait maintenu après 2013. Deuxièmement, le réexamen des dépenses publiques suit son cours, mais on ignore s'il se traduira par des économies importantes (et facilement quantifiables). Contrairement à la RGPP⁷, qui l'a précédée, la MAP a été étendue à tous les sous-secteurs des administrations publiques. Toutefois, comme la MAP vient tout juste d'être mise en œuvre, peu d'informations sont disponibles sur sa capacité à faire progresser la réforme des politiques publiques, du champ d'application des activités du secteur public et des modes de réalisation des services publics. La RGPP n'a produit que des résultats partiels et visait uniquement à fusionner des services ministériels, à rationaliser l'administration centrale à l'échelle locale et à mutualiser les «fonctions support» communes à tous les ministères (politique des ressources humaines, marchés publics, etc.).

⁶ Cette mesure a toutefois été assortie d'une hausse des cotisations patronales et salariales.

⁷ Révision générale des politiques publiques.

Troisièmement, en ce qui concerne le système de retraite, les mesures concrètes qui soutendraient la réforme annoncée n'ont pas encore été annoncées. Enfin, les données concernant le ralentissement attendu de la croissance des dépenses des collectivités locales ne sont pas elles non plus suffisamment précises. Les mesures telles que les réductions des transferts de l'État incitent les collectivités locales à mieux maîtriser leurs dépenses, mais des dérapages récents invitent à la prudence. L'augmentation des dépenses des collectivités locales est incontestablement liée à la décentralisation, mais aussi aux mesures discrétionnaires prises à l'échelle locale. De plus, le manque d'efficacité est probablement important compte tenu des multiples niveaux administratifs au niveau local qui créent des problèmes de doublons, de coordination et de confusion des rôles. La France concentre 40 % des municipalités de l'Union européenne (36 700 communes pour 65 millions d'habitants). Le nombre médian d'habitants par commune est de 1 800 en France, contre 5 500 dans l'Union. Les réformes de décentralisation successives ont créé des niveaux supplémentaires (par exemple, l'intercommunalité) sans rationalisation de la division administrative déjà complexe (26 régions, 101 départements) et sans partage des compétences. La prochaine réforme de décentralisation prévue devrait créer un niveau supplémentaire, avec la mise en place des métropoles. Il est à craindre qu'une telle mesure n'accroisse encore la complexité et ne crée de nouveaux coûts.

Des risques pèsent manifestement aussi sur le scénario macroéconomique relatif à 2014.

En effet, si la croissance du PIB réel devrait atteindre 1,2 % et être donc très proche de l'hypothèse retenue par la Commission dans ses prévisions de printemps (1,1 %), les scénarios budgétaires sous-jacents divergent: le scénario des autorités françaises repose sur un effort structurel de 1 % du PIB en 2014, alors que celui de la Commission est fondé sur une légère dégradation du solde structurel. Les autorités françaises sont donc beaucoup plus optimistes, dans la mesure où le chiffre de 1,2 % est censé tenir compte des effets de l'assainissement budgétaire sur la croissance. Le conseil budgétaire nouvellement créé (voir ci-après) a lui aussi considéré que le scénario macroéconomique qui sous-tend l'objectif de déficit de 2014 inscrit dans le programme de stabilité était très optimiste, mettant en doute notamment l'hypothèse des autorités selon laquelle l'atonie de la croissance des importations et l'instauration du CICE permettraient de compenser les effets négatifs de l'assainissement budgétaire. Dans ces conditions, et en l'absence d'informations suffisantes sur les dépenses mais aussi sur les mesures de hausse de recettes prévues, la trajectoire d'ajustement qui devrait permettre de corriger le déficit excessif en 2014 au plus tard semble peu réaliste.

Il ressort de l'évaluation du solde structurel sur la période 2010-2013 que l'effort budgétaire est proche du niveau recommandé par le Conseil le 2 décembre 2009. L'effort budgétaire annuel moyen, fondé sur l'évolution du solde structurel (recalculé) résultant du programme, est estimé à 1,1 % du PIB pour la période 2010-2013. L'effort budgétaire établi sur la base des prévisions de printemps de la Commission est plus faible que celui prévu par les autorités, et il est inférieur au niveau recommandé même s'il en est proche. Toutefois, une évaluation détaillée des mesures discrétionnaires mises en œuvre par les autorités sur cette période donne une image plus positive que celle découlant d'une approche exclusivement descendante, fondée sur le solde structurel.

Sur la période suivant l'année de la correction prévue du déficit excessif, le rythme annuel (recalculé) de progression vers l'OMT serait moins rapide que le minimum requis de 0,5 % du PIB. D'après les informations contenues dans le programme, le critère des dépenses, axé sur l'évolution des dépenses, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes, serait globalement respecté en 2015 et en 2016, malgré un léger écart attendu en 2015. Sur la base d'une évaluation globale des plans budgétaires de la France,

prenant le solde structurel comme référence, et comprenant une analyse du critère des dépenses, un écart par rapport à la trajectoire d'ajustement en direction de l'OMT devrait se produire au cours des deux années.

Encadré n° 3. Principales mesures	
Principales mesures budgétaires	
Recettes	Dépenses
2013	
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la fiscalité indirecte (+0,1 % du PIB) • Augmentation de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur le patrimoine, et des prélèvements sociaux sur les revenus du capital et les plus-values (+0,5 % du PIB) • Augmentation de l'impôt sur les sociétés (0,4 % du PIB) • Augmentation des cotisations sociales (0,3 % du PIB) • Augmentation de la fiscalité du capital (0,1 % du PIB) 	<ul style="list-style-type: none"> • Économies sur les rémunérations et coûts de fonctionnement de l'administration centrale (-0,1 % du PIB) • Économies sur les dépenses militaires (-0,2 % du PIB) • Économies sur les transferts sociaux aux ménages (-0,1 %) • Réductions des transferts aux collectivités locales (-0,1 % du PIB) • Autres économies au niveau de l'administration centrale (-0,1 % du PIB) • Économies sur les dépenses de santé (-0,1 % du PIB)
2014	
<ul style="list-style-type: none"> • Instauration du CICE en faveur des entreprises (-0,5 % du PIB) • Augmentation de la TVA (+0,3 % du PIB) 	<ul style="list-style-type: none"> • Réductions des transferts aux collectivités locales (-0,1 % du PIB) • Économies sur les prestations familiales (-0,1 % du PIB) • Autres économies résultant du réexamen des dépenses MAP (-0,2 % du PIB sur 2014-2015)
<p>Remarque: L'incidence budgétaire dans le tableau correspond à celle mentionnée dans le programme, c'est-à-dire par les autorités nationales. Un signe positif signale une augmentation des recettes / des dépenses en conséquence de la mesure prise. Le degré de détail dépend des informations disponibles dans le programme de stabilité ou de convergence et, le cas échéant, dans un budget pluriannuel.</p>	

La dette publique s'est considérablement accrue depuis le début de la crise. Le ratio de la dette au PIB, qui était de 64,2 % en 2007, a atteint 90,2 % en 2012 et devrait continuer de croître. Les autorités françaises s'attendent par ailleurs à ce que ce ratio culmine à 94,3 % du PIB en 2014 puis revienne à 88,2 % en 2017. Sur la période 2015-2017 (et sur la base d'une correction du déficit excessif en 2014 selon le programme de stabilité), la France se trouverait dans une période de transition en ce qui concerne le critère de dette et des plans garantiraient des progrès suffisants permettant le respect de ce critère. Le taux d'endettement pour la période 2013-2014 indiqué dans les prévisions de printemps de la Commission dépasse les chiffres officiels en raison des prévisions de déficits plus élevés et de croissance du PIB nominal plus faible. Les risques qui pèsent sur les objectifs de déficit décrits précédemment menacent également le scénario de la dette. Dans le passé, les objectifs de dette inscrits dans les programmes de stabilité successifs ont régulièrement été revus à la hausse et ont souvent été manqués. Les projections de la dette à moyen terme (voir le graphique et le tableau V en annexe) indiquent que la mise en œuvre intégrale du programme

placerait la dette sur une trajectoire descendante d'ici à 2020, mais celle-ci resterait nettement supérieure à la valeur de référence de 60 % du PIB.

Viabilité à long terme

En dépit d'importantes difficultés budgétaires, les risques pesant sur la viabilité des finances publiques de la France sont faibles, du fait notamment de facteurs démographiques favorables. Les risques en matière de viabilité des finances publiques sont moyens à moyen terme et faibles à long terme. Ils seraient toutefois plus élevés si le déficit primaire structurel retrouvait ses niveaux plus élevés du passé, et notamment ceux de la période 1998-2012. La mise en œuvre de mesures d'assainissement budgétaire qui empêchent les risques potentiels pesant sur la viabilité des finances publiques de se matérialiser à court terme doit donc être résolument poursuivie. De plus, la dette publique, qui a dépassé 90 % du PIB en 2012, doit être réduite.

Sur la base de la position budgétaire de 2014, établie à partir des prévisions de printemps de la Commission, et de la hausse anticipée des dépenses liées au vieillissement de la population (rapport de 2012 sur le vieillissement), la France présente un écart de viabilité (S2)⁸ de 1,9 pp du PIB, qui est toutefois inférieur à la moyenne de l'Union européenne (3,0 pp). Cet écart est la conséquence du coût à long terme du vieillissement, qui devrait augmenter de +0,9 pp du PIB, en raison d'une hausse des dépenses de retraite (+0,6 pp) et des dépenses de santé (+1,0 pp). De plus, l'évolution des dépenses publiques de santé et de soins de longue durée pourrait aussi être influencée par des facteurs non démographiques, tels que la mise au point de nouveaux produits pharmaceutiques et traitements et/ou l'élargissement de la couverture des systèmes de santé.

Le rapport de 2012 sur la viabilité prévoit que l'effet de la hausse des dépenses publiques de santé sera supérieur à la moyenne de l'UE à moyen et long terme. L'évolution future de ces dépenses est donc préoccupante. À cet égard, l'efficacité pourrait encore être améliorée, notamment en ce qui concerne les dépenses pharmaceutiques et les dépenses administratives⁹.

Les risques que les dépenses de retraite font peser sur la viabilité à long terme semblent relativement faibles, mais les évolutions récentes dans ce domaine sont plus préoccupantes. Conformément à la recommandation spécifique de 2012, la France a procédé, par l'intermédiaire du Conseil d'orientation des retraites (COR)¹⁰, à une évaluation de la viabilité de son système de retraite. Cette évaluation indique que des déficits persisteront jusqu'en 2018, contrairement à l'objectif d'un retour à l'équilibre à cette date visé par la

⁸ L'indicateur S2 montre l'ajustement immédiat et permanent requis pour satisfaire une contrainte budgétaire intertemporelle, y compris les coûts du vieillissement. Il se compose de deux éléments: i) la position budgétaire initiale, qui donne l'écart au solde primaire stabilisant la dette; et ii) l'ajustement supplémentaire qui devrait être réalisé en raison des coûts du vieillissement. La principale hypothèse utilisée dans le calcul de cet indicateur est celle selon laquelle, sur un horizon infini, la croissance du taux d'endettement est limitée par l'écart de taux d'intérêt (c'est-à-dire la différence entre le taux d'intérêt nominal et le taux de croissance réel), ce qui ne signifie pas nécessairement que le taux d'endettement tombera sous le seuil de 60 % fixé par le traité de l'UE.

⁹ En ce qui concerne les dépenses publiques pour les produits pharmaceutiques en ambulatoire, la France est l'un des pays de l'UE où elles sont le plus élevées, tant en part du PIB (1,3 % contre 1,1 % pour l'UE) que par habitant (en standards de pouvoir d'achat, 334 contre 283 pour l'UE). La part en % du PIB des dépenses publiques d'administration et d'assurance y est aussi l'une des plus élevées (0,4 contre 0,3 pour l'UE), tout comme la part des dépenses de santé (5,2 % contre 3,7 % pour l'UE).

¹⁰ Conseil d'orientation des retraites, *Retraites: perspectives 2020, 2040 et 2060*, décembre 2012.

réforme des retraites de 2010. Cela est dû principalement à un scénario macroéconomique moins favorable. À cet égard, la Commission avait émis des doutes quant aux hypothèses de croissance et de chômage qui sous-tendent les projections antérieures dans le cadre du semestre européen 2012. Le relèvement de l'âge minimal de départ à la retraite (à 62 ans) et de l'âge de départ à la retraite à taux plein (à 67 ans), décidé dans le cadre de la réforme de 2010, ainsi que l'évolution de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein en fonction de l'espérance de vie semblent donc insuffisants pour ramener le système à l'équilibre d'ici à 2020, comme l'envisagent actuellement les autorités. Les partenaires sociaux sont convenus récemment de suspendre partiellement l'indexation sur l'inflation des retraites complémentaires AGIRC et ARRCO. L'extension de cette mesure à d'autres régimes de retraite permettrait des économies supplémentaires mais pourrait aussi, si elle était appliquée uniformément, accroître le nombre des personnes âgées menacées de pauvreté. Les projections du COR indiquent également que le montant moyen des pensions de retraite continuera à varier fortement d'un régime à l'autre, au bénéfice notamment des régimes de retraite spéciaux du secteur public et des salariés d'entreprises publiques ou de certains secteurs¹¹. Enfin, l'annulation partielle¹² de la réforme de 2010 décidée peu après la prise de fonction du nouveau gouvernement va à l'encontre de la position de la Commission selon laquelle l'allongement de la vie professionnelle doit être encouragé¹³.

Cadre budgétaire

Un certain nombre de dispositions du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) ont déjà été transposées dans le droit national. Une règle d'équilibre budgétaire en termes structurels a été établie, de même qu'un mécanisme de correction qui se déclencherait automatiquement en cas d'écarts significatifs par rapport à l'OMT du pays. Un Haut Conseil des finances publiques a été créé en 2012 et est chargé de procéder à des analyses ex ante des plans budgétaires et à des évaluations ex post du respect de ces règles. Cela devrait mettre davantage en lumière les coûts des politiques indésirables, mais la mise en œuvre concrète d'une telle surveillance se heurte à d'importants problèmes techniques et opérationnels. De plus, une nouvelle loi de programmation pluriannuelle des finances publiques couvrant la période 2012-2017 a été adoptée fin décembre. Elle fixe un certain nombre d'objectifs en termes nominaux et structurels, définit le mécanisme de correction automatique et introduit des mesures destinées à améliorer les informations fournies au Parlement.

En ce qui concerne la maîtrise des finances publiques, plusieurs éléments nouveaux ont contribué à améliorer le contenu de la loi de programmation 2012-2017 par rapport aux précédentes. Cette loi de programmation couvre désormais une période plus longue, sans remettre en cause le principe des plafonds de dépenses triennaux fixés au niveau de l'État pour chaque ministère, qui a fait ses preuves¹⁴; les objectifs nominaux ont été complétés par

¹¹ Conseil d'orientation des retraites, *Compléments aux perspectives du système de retraite en 2020, 2040 et 2060: les projections régime par régime*, mars 2013.

¹² Le relèvement progressif de l'âge minimal de départ à la retraite (de 60 à 62 ans) a été en partie annulé pour permettre à certaines catégories de travailleurs de prendre leur retraite à 60 ans.

¹³ Commission européenne (2012), Livre blanc: «Une stratégie pour des retraites adéquates, sûres et viables», COM(2012) 55 final.

¹⁴ Ces règles ont clairement permis de respecter les limites de dépenses globales fixées au niveau de l'État en 2011 et 2012. Pour mémoire, les dépenses hors charges d'intérêts et retraites des fonctionnaires sont gelées en valeur nominale depuis 2011. Cette règle s'ajoute à la règle de croissance zéro des dépenses en volume, adoptée en 2004, qui s'applique à toutes les dépenses de l'État.

des objectifs structurels. Toutefois, plusieurs lacunes subsistent, en particulier le caractère relativement optimiste des hypothèses macroéconomiques sous-tendant la programmation, notamment en 2013 et 2014¹⁵. Si les informations techniques fournies sont plus nombreuses que les années précédentes, un tableau général de concordance entre les deux approches intégrant les plafonds triennaux au niveau ministériel dans les agrégats budgétaires fixés sur l'horizon de cinq ans aurait facilité le contrôle de la cohérence. Il n'est pas non plus certain que le suivi annuel de la mise en œuvre de la loi de programmation – très partiel jusqu'à présent – sera effectivement renforcé. Le Haut Conseil nouvellement créé aura un rôle essentiel à jouer à cet égard.

Régime fiscal

En 2011, le ratio des impôts au PIB en France s'est établi à 43,9 %, ce qui en fait le quatrième ratio le plus élevé dans l'Union européenne. Les taux d'imposition implicites sur le capital et le travail sont élevés en France. Dans l'Union européenne, après la Belgique, c'est en France que la pression fiscale sur les bas salaires – qui englobe les cotisations salariales et patronales et l'impôt sur le revenu – est la plus élevée; la pression fiscale y est toutefois moins importante pour les travailleurs rémunérés au SMIC (ou à un niveau proche), compte tenu des exonérations de charges sociales. En revanche, la France figure en antépénultième place en ce qui concerne la part de la fiscalité écologique dans le PIB (2011: 1,8 %) et figure parmi les pays de l'Union où la part de la TVA dans le PIB est la plus faible. Elle a également le taux d'imposition légal maximal ajusté sur le revenu des sociétés le plus élevé (36,1 % en 2013). Enfin, son régime fiscal est celui qui, dans l'ensemble de l'Union, encourage le plus les entreprises à recourir au financement par l'emprunt, au détriment du financement par capitaux propres. L'an dernier, une recommandation a été adressée à la France pour qu'elle remédie à ce biais fiscal. Si des mesures ont été adoptées en vue de traiter le problème des incitations fiscales favorisant l'endettement des entreprises, telles qu'une limitation partielle de la déductibilité des intérêts pour les paiements d'intérêts de plus de 3 millions d'EUR (au-dessus de ce seuil, 15 % des intérêts ne sont plus déductibles en 2013; 25 % en 2014) et des règles en matière de sous-capitalisation (qui existent depuis 1979), d'autres améliorations restent possibles.

Les efforts visant à réduire et à rationaliser les dépenses fiscales ont opportunément été poursuivis. Ils vont dans le sens d'une stratégie d'impôts à taux faibles reposant sur une assiette large plus propice à la croissance. Dans l'ensemble, le montant des pertes de recettes liées aux dérogations fiscales et sociales devrait diminuer d'environ 8 % entre 2010 et 2013, sur la base de données tirée de sources nationales¹⁶. Il reste néanmoins très élevé et atteint 100 milliards d'EUR (ou 5 % du PIB), – voire le double selon la Cour des comptes, les avantages fiscaux liés à l'impôt sur le revenu devant représenter cette année la moitié des recettes totales de cet impôt. La situation est analogue pour l'impôt sur les sociétés, même si la plupart des exonérations de l'impôt sur les sociétés ne sont plus considérées comme telles par les autorités¹⁷. De surcroît, le montant réel des pertes de recettes liées aux dérogations fiscales et sociales a souvent été plus élevé que prévu initialement¹⁸.

¹⁵ La prévision officielle de croissance du PIB a été revue à la baisse.

¹⁶ Voir les projets de lois de finances 2012 et 2013 pour l'État et la sécurité sociale (Évaluation des voies et moyens, tome II – Dépenses fiscales; Annexe 5 – Présentation des mesures d'exonérations de cotisations et contributions et de leurs compensations).

¹⁷ Cour des Comptes, *Rapport public annuel 2011*, février 2011.

¹⁸ Cour des Comptes, *Rapport public annuel 2012*, février 2012.

En ce qui concerne la TVA, les nouveaux taux seront applicables à partir de janvier 2014, mais il y a lieu de procéder à d'autres modifications dans ce domaine. Le taux intermédiaire (rénovation de logements privés, services de transport, hébergement en hôtel, services de restauration, etc.) sera porté de 7 % à 10 %; dans le même temps, le taux réduit applicable notamment aux denrées alimentaires, aux biens culturels et aux abonnements au gaz et à l'électricité, sera réduit de 0,5 pp et s'établira à 5 %; quant au taux normal, il passera de 19,6 % à 20 %. Par conséquent, la taxation des produits et services soumis au taux intermédiaire aura pratiquement doublé depuis janvier 2012 (de 5,5 % à 10 %). Toutefois, plusieurs rapports¹⁹ ont démontré l'inefficacité de certains taux de TVA non standards, sans que les pouvoirs publics prennent des mesures suffisamment modulées et pertinentes. C'est tout particulièrement le cas des taux appliqués à la rénovation de logements privés et aux services de restauration, dont le coût devrait dépasser 8 milliards d'EUR (soit 0,4 % du PIB) en 2013, sur la base d'estimations établies à partir de sources nationales.

L'instauration d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi réduira le coût du travail et favorisera la compétitivité des entreprises, mais les autorités semblent optimistes quant à son impact. Ce crédit d'impôt sera équivalent à une baisse de 6 % (4 % en 2013) de la masse salariale brute en dessous de 2,5 fois le SMIC. Il sera financé principalement par les modifications des taux de TVA décrites plus haut et par des réductions de dépenses. Cette mesure, qui prend la forme d'une dépense fiscale, allège la charge fiscale sur le travail. Elle équivaut plus exactement à combler la moitié de l'écart de coin fiscal pesant sur le travail au niveau du salaire médian en France par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE²⁰, ce qui semble indiquer des possibilités d'actions supplémentaires. Le crédit d'impôt est la seule mesure dont l'incidence macro-économique est évaluée en détail dans le PNR. Les autorités considèrent que cette mesure permettra d'accroître le PIB de 0,1 pp dès 2013 et de 0,5 pp d'ici à 2017; elles tablent en outre sur la création de près de 300 000 emplois d'ici à 2017. Ces chiffres semblent constituer des limites supérieures. En effet, compte tenu de leur faible rentabilité, les entreprises utiliseront vraisemblablement ce crédit d'impôt pour, dans un premier temps, améliorer leur rentabilité et investir. Cette mesure ne produira donc pas d'effets dans l'immédiat. De plus, la pression fiscale globale sur les entreprises a considérablement augmenté depuis 2010, évolution qui ne sera compensée que partiellement par le CICE.

En ce qui concerne la taxation de l'énergie et la fiscalité écologique, les domaines méritant des améliorations sont le traitement préférentiel du gazole dans les droits d'accises, l'absence d'indexation des taxes environnementales et le degré d'internalisation relativement faible des coûts externes. Le gouvernement vise à rapprocher le niveau des taxes environnementales de la moyenne de l'Union européenne. Un comité permanent a été spécialement institué en décembre 2012 et le ministère de l'économie a été chargé, en janvier 2013, de travailler à l'élaboration des écotaxes qui seront inscrites dans le budget 2014. Toutefois, peu de progrès ont été accomplis dans ce domaine jusqu'à présent (par exemple, l'augmentation du malus pour les véhicules très polluants, par exemple). L'écotaxe poids lourds, qui devait initialement entrer en vigueur dès l'été 2013, devrait être opérationnelle d'ici à octobre 2013.

¹⁹ Comité d'évaluation des dépenses fiscales et des niches sociales, juin 2011; Assemblée nationale, «Rapport relatif aux conséquences de la baisse du taux de TVA dans la restauration, n° 337, octobre 2012.

²⁰ Études économiques de l'OCDE: France, mars 2013.

Dans l'ensemble, le système fiscal demeure relativement complexe, du fait du grand nombre d'exonérations et d'abattements spéciaux²¹. Il crée des coûts de collecte élevés²² pour l'administration fiscale ainsi que des coûts de conformité inutiles en raison notamment des modifications fréquentes de la législation fiscale – environ 20 % des articles du code des impôts sont remaniés chaque année.²³ Des progrès ont toutefois été réalisés récemment en vue de réexaminer et d'éliminer un certain nombre de dépenses fiscales. Simplifier encore le système fiscal tout en assurant une meilleure continuité de la règle fiscale contribuerait donc à réduire les coûts de collecte et de conformité et à améliorer l'efficacité de la collecte des impôts.

3.2. Secteur financier

Les établissements bancaires français, soutenus en particulier par la vigueur de leurs activités de banque de détail, ont généralement bien résisté à la crise financière, même si des facteurs de vulnérabilité subsistent. Le secteur financier en France est dominé par cinq grands établissements bancaires, dont quatre sont considérés comme systémiques et entrent à ce titre dans le cadre de surveillance de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Le ratio de fonds propres de catégorie 1 des banques françaises évalué par l'ABE était supérieur à l'objectif de 9 % en juin 2012. Sur la période 2013-2014, les perspectives pour le secteur bancaire français devraient être peu favorables du fait de la faiblesse de la croissance économique, mais les effets sur les bénéfices devraient rester limités. La dépendance excessive au financement de gros constitue la principale faiblesse des banques françaises. En particulier, des établissements plus petits recourant beaucoup au financement de gros ont connu des difficultés (notamment Crédit immobilier de France et Dexia Crédit Local). En décembre 2012, les crédits distribués par les banques aux agents résidents ont représenté 111 % des dépôts, contre 105 % dans la zone euro. Si ce ratio est retombé de son niveau de juillet 2008 (122 %), il reste néanmoins le signe d'une forte dépendance des banques françaises au financement de gros, avec les risques de liquidité qui pourraient en résulter en cas de choc sur les marchés de financement. Qui plus est, la situation dans les États périphériques de la zone euro représente un risque pour les banques françaises, notamment en cas de résurgence des tensions sur le marché de la dette souveraine, compte tenu de leur exposition non négligeable à la dette de ces pays. En décembre 2012, l'engagement des banques françaises en Italie, en Espagne, au Portugal, en Irlande et en Grèce représentait 380 milliards d'EUR, soit 32 % du total des créances étrangères des banques européennes sur ces pays²⁴.

Malgré un certain nombre de mesures visant à développer d'autres sources de financement, les entreprises privées, et notamment les PME, restent fortement dépendantes du crédit bancaire. Le montant de l'encours de crédit aux entreprises n'a

²¹ Selon le «Global Competitiveness Report 2012-13» du Forum économique mondial, le régime fiscal de la France a un effet distorsif important sur les décisions des entreprises et se classe 128^e sur 144; le pays occupe la 126^e place en ce qui concerne le poids global de la réglementation.

²² Le coût de la collecte de l'impôt est relativement élevé en France. En effet, le ratio coûts agrégés de l'administration de l'impôt / (100 unités de) recettes nettes collectées est passé de 0,97 en 2007 à 1,31 en 2009, et dépasse dès lors la moyenne de l'UE (1,08).

²³ Cour des comptes, *Les relations de l'administration fiscale avec les particuliers et les entreprises*, février 2012.

²⁴ Le total des créances étrangères des banques françaises a représenté 16 % du total pour les banques européennes déclarantes. Par définition, les banques ne détiennent pas de créances étrangères vis-à-vis de l'économie nationale.

augmenté que de 0,9 % en 2012, mais certaines enquêtes indiquent qu'il n'existe pas de resserrement important du crédit bancaire. Le crédit aux PME a été légèrement plus dynamique (+2,7 % en glissement annuel), alors que le crédit au secteur manufacturier a diminué (-3,1 %). À titre de comparaison, la capacité d'autofinancement s'est fortement contractée depuis 2010. D'autres sources de financement, notamment le financement par capitaux propres pour les PME et les entreprises de taille moyenne, restent sous-exploitées. Des fonds ont été octroyés à la nouvelle Banque publique d'investissement (BPI) afin de garantir les prêts aux entreprises, et notamment aux PME innovantes. En outre, des mesures visant à faciliter l'accès aux financements par capitaux propres, notamment pour les PME et les entreprises de taille moyenne, ont été annoncées dans le cadre du «pacte de compétitivité», mais elles n'ont pas encore été mises en œuvre. Par ailleurs, un certain nombre de mesures visant à augmenter la fiscalité du capital pourrait se traduire par une diminution de l'offre de financements par capitaux propres. De plus, des inefficiences subsistent dans l'utilisation des aides publiques aux entreprises privées²⁵.

3.3. Marché du travail, éducation et politique sociale

Si le marché du travail a bien résisté au plus fort de la crise, en 2009 et 2010, le chômage est en recrudescence depuis quatre ans, et est passé de 7,8 % en 2008 à 10,2 % en 2012. Selon le gouvernement, cette croissance du chômage pourrait être enrayée d'ici la fin de 2013, mais dans ses prévisions de printemps, la Commission s'attend à ce que le taux de chômage continue d'augmenter pour atteindre 10,9 % en 2014 dans un contexte de croissance économique toujours faible. Par ailleurs, les défaillances du marché du travail et les lacunes du système éducatif, y compris en ce qui concerne l'apprentissage tout au long de la vie, continuent de freiner le dynamisme du marché du travail. En outre, la progression du chômage montre combien il est important de maintenir la vigilance quant aux conséquences sociales de la crise.

Rigidités du marché du travail

La segmentation du marché du travail en France reste préoccupante. La probabilité de passer d'un emploi temporaire à un emploi permanent n'était que de 10,6 % en 2010, alors qu'elle était de 25,9 % en moyenne dans l'UE. Par conséquent, les travailleurs qui ne disposent pas d'un emploi permanent tendent à faire les frais du processus d'ajustement. Les travailleurs sous contrat temporaire, qui représentaient 15,1 % de la main-d'œuvre en 2012, ainsi que les travailleurs intérimaires, ont été particulièrement touchés. En particulier, alors que le taux d'emploi se tassait en 2012, le nombre d'intérimaires s'est contracté de 11,1 % (en équivalent temps plein)²⁶.

Afin de lutter contre la segmentation du marché du travail et de simplifier les procédures de licenciement tout en assurant la transition des travailleurs sur le marché du travail, les autorités françaises ont adopté une loi visant à sécuriser les carrières. Cette loi, qui repose sur l'accord national interprofessionnel (ANI), renforce les droits des

²⁵ Voir, par exemple, la Cour des comptes, Les dispositifs de soutien à la création d'entreprises, décembre 2012 ou Ernst & Young (2013), The efficiency of public aids to enterprises — Priorities for French competitiveness. De surcroît, la France ne dispose pas de mécanismes de contrôle et de suivi des aides publiques (contrairement aux États membres qui ont mis en place des mécanismes tels que les obligations de transparence ou ont créé des organismes chargés de vérifier l'admissibilité des aides accordées dans le cadre de régimes d'aides).

²⁶ Dares Indicateurs, mars 2013, n° 19.

travailleurs, améliore la sécurité juridique en cas de licenciement et offre une plus grande souplesse aux employeurs (voir l'encadré n° 3). À cet égard, elle constitue un pas important en vue d'un marché du travail plus fluide. Toutefois, la mise en œuvre effective de certaines mesures dépend de négociations ultérieures au niveau sectoriel et au niveau des entreprises. Le degré d'acceptation de ces mesures par les partenaires sociaux au niveau local peut varier, ce qui constitue un risque pour la mise en œuvre de certains aspects de la réforme. Dans tous les cas, bien que l'objectif soit de généraliser le contrat à durée indéterminée, notamment par une augmentation du coût des contrats à durée déterminée, la loi ne résout pas vraiment le problème de segmentation. Le cas des travailleurs intérimaires, en particulier, est resté en suspens dans l'attente de négociations ultérieures. En dehors de cette réforme en cours du marché du travail, l'augmentation discrétionnaire du salaire minimum, décidée en juillet 2012, si elle est d'ampleur limitée, va à l'encontre de la recommandation adressée à la France en 2012 et de l'avis du groupe d'experts sur le salaire minimum. Bien que l'existence de mécanismes multiples entraîne une complexité inutile, les mesures d'incitation liées au travail et destinées à améliorer la rémunération (notamment le revenu de solidarité active et la prime pour l'emploi, destinés aux travailleurs à faibles revenus) s'avèrent plus efficaces que les augmentations du salaire minimum lorsqu'il s'agit de lutter contre la pauvreté au travail, dans la mesure où elles ciblent davantage les situations individuelles.

Encadré n° 3: Loi sur la sécurisation de l'emploi

Le 11 janvier, les partenaires sociaux sont parvenus à un accord sur une série de mesures visant à réformer le marché du travail. Cet accord a donné lieu à un projet de loi permettant la mise en œuvre de ces mesures, bien que l'application de certaines d'entre elles implique des négociations qui seront organisées ultérieurement avec les partenaires sociaux.

La réforme: i) permet le transfert des droits aux allocations de chômage entre les différents emplois; ii) introduit des mesures décourageant le recours aux contrats de courte durée et des réductions de cotisations sociales pour les jeunes adultes; ²⁷iii) introduit des mesures visant à promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie pour les adultes; iv) fixe un nombre minimum d'heures pour les contrats à temps partiel; v) améliore la souplesse des fins de contrat en réformant sensiblement la procédure de licenciement collectif; vi) élargit l'étendue des négociations collectives au niveau de l'entreprise permettant des dérogations aux contrats sectoriels en ce qui concerne les heures travaillées et les salaires; et vii) tente de développer davantage la conciliation afin d'augmenter la probabilité de règlements extrajudiciaires, réduisant ainsi les incertitudes actuelles en cas de licenciement.

La réforme tente de remédier aux principales faiblesses des institutions du marché du travail français, mais il existe des risques importants quant à sa mise en œuvre. Des mesures telles que la réduction du délai accordé pour contester un licenciement et celles qui visent à accroître la mobilité donnent plus de souplesse aux employeurs. En revanche, la mise en œuvre de certaines des mesures les plus importantes dépendra fortement de la volonté des partenaires sociaux de poursuivre le processus de modernisation du marché du travail. En particulier, la concrétisation de la possibilité de procéder à des licenciements économiques sur la base d'un accord d'entreprise et des «accords de maintien de l'emploi», qui formalisent davantage les négociations entre les employeurs et les syndicats en cas de baisse de l'activité, dépendra fortement de la préservation de la qualité du dialogue social au niveau sectoriel et au niveau des entreprises.

Au-delà des risques liés à la mise en œuvre, un certain nombre de mesures introduites pourraient entraîner des effets négatifs qui nécessitent d'être surveillés. Tout d'abord, si l'augmentation des cotisations de sécurité sociale sur les contrats de courte durée peut contribuer à réduire la dualité du marché du travail, elle pourrait également favoriser la création d'emplois intérimaires, pour lesquels les cotisations restent inchangées en l'absence d'accord de branche spécifique en disposant autrement. En outre, l'augmentation de la durée minimale du travail à temps partiel pourrait réduire le recours aux heures supplémentaires (et leur coût), mais cet effet est en partie annulé par la majoration de salaire accordée aux premiers 10 % d'heures supplémentaires. Enfin, l'introduction d'une autorisation de la part de l'administration avant tout licenciement collectif risque d'entraîner une charge administrative supplémentaire pour les employeurs, avec une incidence limitée sur la sécurité juridique.

²⁷ Pour l'embauche d'un jeune en contrat à durée indéterminée, l'employeur bénéficiera d'une exonération des cotisations d'assurance chômage pendant trois mois (4 mois si l'entreprise compte moins de 50 salariés).

Aide à l'emploi des personnes défavorisées

Bien qu'un certain nombre de mesures ciblées sur les jeunes demandeurs d'emploi aient été prises en 2012, le chômage des jeunes a augmenté rapidement tout au long de l'année, en particulier parmi les jeunes les moins qualifiés. Le chômage des jeunes a atteint 24,3 % en 2012, contre 22,8 % l'année précédente. Il existe un écart entre la proportion relativement importante de jeunes qui poursuivent leurs études et les jeunes les moins qualifiés, qui sont les plus durement touchés par le chômage. Le gouvernement a lancé une initiative visant à offrir 150 000 emplois subventionnés aux jeunes (les emplois d'avenir), principalement dans le secteur public, en ciblant les régions les plus défavorisées et les jeunes les moins qualifiés. Toutefois, la durée minimale de ces contrats²⁸ est nettement plus courte que celle des emplois jeunes, une initiative par ailleurs similaire lancée en 1997. Cela pourrait réduire l'efficacité des «emplois d'avenir» pour ce qui est de l'amélioration des compétences des jeunes. En outre, un programme vient d'être lancé pour accorder des subventions aux entreprises de moins de 300 travailleurs qui recrutent un jeune pour un contrat à durée indéterminée tout en maintenant l'emploi d'un travailleur senior (les contrats de génération). Les plus grandes entreprises devront signer des contrats visant à maintenir l'emploi pour les travailleurs plus âgés mais ne pourront pas recevoir de subventions. Le gouvernement prévoit quelque 500 000 contrats de génération pour les cinq prochaines années. Néanmoins, ces contrats pourraient donner lieu à un effet d'aubaine et ne semblent pas cibler suffisamment les groupes prioritaires. La France envisage également de mettre en place une «garantie pour les jeunes», qui sera testée à partir de septembre 2013. Il est difficile de déterminer à ce stade si ce dispositif s'aligne sur les normes fixées dans la recommandation correspondante du Conseil.²⁹

Le taux d'emploi des personnes entre 55 et 64 ans (44,5 % en 2012) reste faible, principalement pour la tranche des 60-64 ans, malgré une espérance de vie à 65 ans plus longue que dans l'UE, et le chômage augmente pour ce groupe d'âge. Des progrès rapides ont été accomplis depuis 2000 principalement grâce à des facteurs démographiques et également en raison de l'élimination progressive de mesures qui facilitaient la préretraite grâce à des fonds publics. Néanmoins, le taux de chômage des travailleurs plus âgés augmente lui aussi³⁰. Cette tendance est d'autant plus préoccupante que les personnes de plus de 50 ans qui ont été retirées des listes du service public de l'emploi en 2012 - parce qu'elles ont retrouvé un emploi ou pour toute autre raison - étaient restées inscrites comme demandeurs d'emploi près de deux fois plus longtemps que les autres.

Les difficultés rencontrées par les personnes défavorisées sont particulièrement marquées dans le cas de personnes issues de l'immigration. Le taux d'emploi des ressortissants de pays tiers n'était que de 47,9 % en 2012. Ces piètres résultats pour les ressortissants de pays tiers sont en partie liés à leur plus jeune âge (moyen) et à une participation plus faible des femmes au marché du travail. Le taux de chômage des descendants de ressortissants de pays tiers est également trois fois plus élevé que celui des

²⁸ Un an, renouvelable dans la limite de trois ans.

²⁹ Recommandation du Conseil du 22 avril 2013 sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse (2013/C 120/01), pour faire en sorte que tous les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement formel.

³⁰ Le taux de chômage dans la tranche des 55-64 ans est passé de 6,6 % au dernier trimestre 2012 à 7,5 % un an plus tard

personnes non issues de l'immigration³¹, un écart qui ne s'explique qu'en partie par des facteurs individuels tels que le niveau d'études, le lieu de résidence ou l'expérience professionnelle. Les autorités françaises doivent encore apporter une réaction politique globale à ce problème spécifique.

Aides en matière de chômage

Compte tenu des ressources limitées pour faire face à un chômage croissant, les autorités françaises commencent à réorienter les politiques actives du marché du travail vers les groupes qui en ont le plus besoin. Ainsi, le nouvel accord tripartite avec le service public de l'emploi prévoit de différencier le suivi des demandeurs d'emploi en fonction de leur éloignement du marché du travail. Malgré le recrutement et/ou le redéploiement en cours de 6000 membres du personnel au sein du service public de l'emploi, compte tenu des réductions de personnel de 2011, le nombre de conseillers n'a augmenté que de 4 200 unités. Cette augmentation est insuffisante pour faire face au nombre croissant de chômeurs, et par conséquent, la charge de travail moyenne de chaque conseiller en termes de dossiers traités a encore augmenté. Les difficultés rencontrées pour offrir un suivi systématique à tous les demandeurs d'emploi inscrits ont conduit à une réorientation de la stratégie du service public de l'emploi vers les personnes les plus éloignées du marché du travail. Bien qu'elle soit pragmatique, cette approche et les mesures prises jusqu'ici semblent assez limitées face à la situation actuelle et à la nouvelle progression attendue du chômage.

Le système des allocations de chômage est menacé par le nombre croissant de demandeurs d'emploi. Dans le cadre de l'ANI, les partenaires sociaux ont approuvé une mesure visant à faire en sorte que le système d'allocations de chômage ne dissuade pas les chômeurs de reprendre un emploi. Plus précisément, on a annoncé la possibilité de combiner les droits au chômage nouvellement acquis avec les droits résiduels acquis précédemment. Cette mesure, qui a un impact financier potentiel significatif pour l'Unedic, l'organisme chargé de gérer les allocations de chômage, devrait contribuer à réduire le chômage. Elle complète la possibilité de combiner une activité réduite avec des allocations de chômage, qui a apporté des effets positifs pour ses bénéficiaires, leur permettant de conserver un lien avec le marché du travail et d'accroître leur expérience professionnelle. Par ailleurs, le déficit global du régime d'assurance chômage augmente et devrait être proche de 1 % du PIB en 2013³², alors que les dépenses, qui ont augmenté de 5,3 % en 2012, devraient à nouveau progresser de 6,1 % en 2013 selon le programme de stabilité. Cette détérioration de la situation financière nécessite une réforme du système d'indemnisation du chômage. Une telle réforme serait également l'occasion de mieux cibler l'indemnisation du chômage. De plus, un certain nombre de paramètres doivent être ajustés pour faire en sorte que les mesures d'incitation en faveur d'un retour au travail soient adéquates. En particulier, les conditions d'admissibilité aux allocations de chômage semblent relativement généreuses en France par rapport à d'autres pays de l'UE (notamment une période de référence plus longue et une brève période minimale de cotisation). De plus, le taux de remplacement demeure constant tout au long de la période d'indemnisation, et varie moins en fonction de l'échelle des salaires que dans un certain nombre de pays européens.

Éducation

³¹ Immigrés et descendants d'immigrés en France, Insee, édition 2012

³² Cour des comptes (2013), «Le marché du travail: face à un chômage élevé, mieux cibler les politiques», rapport public thématique, La Documentation française

Afin de limiter le chômage des jeunes les moins qualifiés, des efforts ont été déployés pour améliorer la transition entre l'école et le travail, mais le bilan est jusqu'à présent mitigé. Le nombre et la proportion de jeunes peu qualifiés qui entament un contrat d'apprentissage ont diminué. Une réforme de l'apprentissage et de la formation tout au long de la vie a été annoncée pour la fin de 2013 en vue d'améliorer le système de formation professionnelle et d'encourager les demandeurs d'emploi à se former. Le plan d'action récent «Priorité jeunesse», qui n'a pas encore été mis en œuvre, comporte des mesures concrètes à moyen terme liées à l'éducation, au décrochage scolaire et à l'emploi. De plus, une réforme de l'enseignement obligatoire, qui met l'accent sur l'enseignement maternel et primaire, est en cours de discussion, notamment dans l'objectif d'accroître le taux d'employabilité et de réduire le taux de décrochage scolaire.

Avec 5,7 % seulement des adultes participant à des actions d'apprentissage tout au long de la vie en 2012, la France se situe nettement en-dessous de la moyenne de l'UE (9 %) malgré les réformes en cours. Le système français d'apprentissage tout au long de la vie ne cible pas non plus de manière adéquate les groupes qui ont le plus besoin d'une formation, dès lors que proportionnellement, les chômeurs suivent moins de formations que les travailleurs actifs³³, et la participation d'adultes peu qualifiés est particulièrement faible. La multiplicité des dispositions institutionnelles régissant la distribution des fonds contribue aux défaillances du système. Outre la réforme de la formation professionnelle prévue pour la fin de 2013, le gouvernement a annoncé que, dans le cadre de la décentralisation prochaine, des compétences de l'État en matière de formation professionnelle seraient transférées aux Conseils régionaux.

Politique sociale

La progression du chômage et le ralentissement de la croissance des salaires depuis 2009 pèsent sur le climat social. Pourtant, la France obtient un meilleur résultat que la moyenne de l'UE pour les trois indicateurs de la stratégie Europe 2020 relatifs à la pauvreté et à l'exclusion. Mais la crise et la montée du chômage ont entraîné une détérioration de plusieurs indicateurs, tels que le taux de pauvreté monétaire (14 %, le niveau le plus élevé depuis 2000), la pauvreté au travail (7,6 % en 2011 contre 6,1 % en 2006) ou le taux de pauvreté des chômeurs (36,7 %, soit +3,6 pp de plus qu'en 2010), tandis que l'inégalité des revenus est à son niveau le plus haut depuis 10 ans. À cet égard, certains groupes demeurent particulièrement désavantagés (les ressortissants de pays tiers et les jeunes). Bien qu'elle se situe sous la moyenne de l'UE, la pauvreté des enfants en France augmente depuis 2006³⁴ et elle est particulièrement élevée dans les zones urbaines défavorisées (49 %).

Le revenu de solidarité active (RSA) créé en 2009 a prouvé son efficacité pour réduire l'intensité de la pauvreté, mais son incidence sur le taux de pauvreté lui-même a été plus modeste. En particulier, 68 % des travailleurs ayant droit au RSA ne bénéficient pas de ce dispositif, notamment parce qu'il n'est pas suffisamment connu. Un plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté a été annoncé en janvier 2013 pour améliorer l'application des mécanismes de soutien tels que le RSA, pour remédier à la vulnérabilité des jeunes sans emploi et qui ne suivent pas d'études ou de formation, pour lutter contre la pauvreté des enfants, et pour améliorer la couverture des soins de santé ainsi que l'accès au travail, à la formation et au logement. Les mesures spécifiques et leurs modalités de financement ne sont pas encore

³³ La situation concernant la formation des salariés était stable en 2011, tandis que celle des chômeurs s'est détériorée (-3,7 % en 2011). Ce sont les chômeurs les moins qualifiés qui ont le moins accès à la formation.

³⁴ Le pourcentage d'enfants menacés par la pauvreté est passé de 13,2 % en 2006 à 14,0 % en 2011.

connues et bon nombre d'entre elles ne le seront pas avant la fin de 2013. Par ailleurs, les autorités françaises indiquent dans le PNR qu'elles ont abandonné l'objectif national de réduction de la pauvreté, considérant que l'indicateur correspondant est contestable. L'absence d'objectif quantifié est particulièrement problématique dans une période où la pauvreté s'accroît.

3.4. Mesures structurelles favorisant la croissance et la compétitivité

Pour encourager la croissance à moyen terme, la France doit corriger le déséquilibre extérieur croissant qui s'est accumulé durant la dernière décennie. Comme l'indique le bilan approfondi de 2013, les pertes substantielles de parts de marché à l'exportation, qui ont creusé le déficit du compte courant, s'expliquent à la fois par des éléments de coût et des éléments hors prix. Il convient d'une part de maîtriser les coûts de production pour que les entreprises puissent rester compétitives. D'autre part, de nouveaux efforts doivent être déployés pour améliorer la compétitivité hors prix.

Compétitivité-coûts

L'évolution des salaires en France est très dynamique, ce qui a conduit à une augmentation substantielle des coûts salariaux unitaires. Les coûts salariaux élevés ont une incidence négative sur l'emploi et sur la compétitivité des entreprises. Si le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est une mesure positive qui réduira le coût du travail pour les employeurs, son impact sur la compétitivité ne sera ressenti qu'à moyen terme (voir évaluation ci-dessus). De plus, comme l'accent est mis sur les bas salaires, les entreprises manufacturières ne figureront pas parmi les principaux bénéficiaires du crédit d'impôt dès lors qu'elles se caractérisent généralement par une moindre intensité de main-d'œuvre et par des salaires plus élevés que dans d'autres secteurs. Néanmoins, la réduction attendue des coûts de la consommation intermédiaire, notamment des services, pour les entreprises exportatrices, y compris dans le secteur manufacturier, contribuera également à leur compétitivité. Par ailleurs, l'augmentation discrétionnaire du salaire minimum en juillet 2012, bien qu'elle soit modérée (+0,6 % en termes réels), a contribué à accroître le coût du travail. Le salaire minimum français se situe à un niveau relativement élevé (deux tiers du salaire horaire médian) et progresse rapidement (de 16 % en termes réels entre 2002 et 2012). Malgré un soutien important aux emplois peu qualifiés sous forme d'exonérations de cotisations sociales, il y a lieu de surveiller attentivement l'évolution du salaire minimum afin de ne pas freiner les perspectives d'emploi des travailleurs peu qualifiés dans la phase actuelle de récession.

Concurrence dans le secteur des services

Le coût des services est un élément important des coûts de production dans le secteur manufacturier. Pour favoriser la croissance et la compétitivité, il est important de déployer des efforts en vue de promouvoir la compétitivité dans le secteur des services. Le rapport Gallois sur la compétitivité a identifié les piètres performances de ce marché en France comme l'une des causes structurelles qui entravent les résultats à l'exportation du pays. Malgré les engagements récents visant à remédier à cette situation, les progrès ont été limités entre 2012 et le début de 2013. Comme indiqué dans le PNR, l'interdiction des communications commerciales pour les comptables enregistrés a été supprimée, une mesure prise notamment pour se conformer à une décision de la Cour de justice de l'Union européenne. D'autres mesures ont été prises pour lever des restrictions strictement interdites par la directive services de l'UE (la possibilité pour les comptables issus de pays de l'UE de participer au capital réservée aux comptables enregistrés ou la suppression de l'interdiction du

démarchage pour les juristes). Au-delà de ces mesures, seules quelques réformes ont été engagées pour supprimer des restrictions non justifiées qui limitent l'accès aux professions réglementées et leur exercice³⁵.

De nombreux secteurs et professions réglementés sont confrontés à des restrictions non justifiées qui limitent leur potentiel de croissance. Un certain nombre de services professionnels sont également confrontés à des restrictions en ce qui concerne la forme juridique et les règles relatives aux prises de participations dans les entreprises permettant d'offrir des services. Par exemple, les juristes et les vétérinaires sont obligés de détenir au minimum 75 % de leur capital social. En plus de ces restrictions, il reste d'autres barrières significatives (telles que les restrictions substantielles sur les communications à caractère commercial, les quotas ou les restrictions territoriales) dans un certain nombre de secteurs couverts par la directive services de l'UE ou exclus de son champ d'application (taxis, certaines professions du secteur de la santé, notaires et autres professions du domaine juridique). Le secteur du commerce de détail reste soumis à un certain nombre de réglementations qui limitent la concurrence. En particulier, la procédure d'autorisation préalable à l'établissement de points de vente au détail reste lourde, au détriment des consommateurs. L'autorité française de la concurrence a également souligné que la réglementation existante concernant l'interdiction de la vente à perte avait un impact négatif, notamment sur la transparence des relations entre les fournisseurs et les distributeurs³⁶.

Industries de réseau

En ce qui concerne les industries de réseau, les progrès accomplis depuis l'adoption des recommandations spécifiques de 2012 sont limités. Le marché français de l'électricité reste l'un des plus concentrés de l'UE, qu'il s'agisse du marché de gros ou des marchés de détail. Sur le marché de gros, la loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité a obligé l'opérateur historique à ouvrir l'accès à l'électricité nucléaire. Toutefois, à ce stade l'incidence de cette loi sur la concurrence n'est pas encore claire. Les offres pour les concessions hydroélectriques n'ont pas encore été lancées, ce qui limite la possibilité pour les nouveaux entrants d'être concurrentiels sur le marché de l'électricité. En ce qui concerne les investissements, de nouvelles interconnexions sont développées avec l'Espagne et l'Italie³⁷. Toutefois, une capacité d'interconnexion accrue avec les pays voisins renforcerait encore la concurrence et améliorerait la gestion de la charge de pointe. Le réseau électrique doit être développé afin d'intégrer davantage de sources d'énergie renouvelables. Par ailleurs, les prix réglementés constituent toujours une barrière pour les nouveaux entrants³⁸ et entraînent des distorsions de concurrence sur le marché.

³⁵ Le cas des vétérinaires, pour lesquels un projet de loi prévoyant notamment la liberté de choix de la forme juridique ainsi que d'autres éléments liés à la conformité avec le droit de l'UE sera examiné en 2013, est une exception notable.

³⁶ Voir le rapport annuel 2010 de l'Autorité française de la concurrence pour un examen des barrières à la concurrence dans le secteur du commerce de détail.

³⁷ RTE, l'opérateur du réseau de transport électrique français, renforce ses interconnexions avec les pays voisins, ce qui devrait contribuer à favoriser la concurrence. En particulier, une nouvelle liaison à haute tension avec l'Espagne (Baixas-Santa Llogaia) doublera la capacité d'échange d'électricité pour la porter à 2600 MW en 2014 au plus tard. De plus, les opérateurs français et italien optimisent l'interconnexion existante et sont convenus d'en développer une nouvelle de 1000 MW entre la Savoie et le Piémont pour 2017 au plus tard.

³⁸ Voir la communication COM(2012)663 de la Commission sur le marché intérieur de l'énergie, adoptée le 15 novembre 2012.

En ce qui concerne les transports, des obstacles significatifs continuent de freiner la mise en place d'un système efficient. Le marché français du transport ferroviaire de marchandises est en déclin depuis plusieurs années, bien que les volumes transportés aient augmenté en 2011. La part de marché des nouveaux entrants est montée à 29 % en 2011, mais il existe encore des pratiques discriminatoires ou anticoncurrentielles, comme le montre l'amende de 61 millions d'EUR infligée à la SNCF par l'Autorité française de la concurrence. La capacité limitée de connexion transfrontière, en particulier avec l'Espagne, constitue également une entrave au développement du transport ferroviaire international de fret. Le transport ferroviaire de passagers n'est pas ouvert à la concurrence, sauf pour les services internationaux pour lesquels il y a peu de nouveaux entrants. Les conclusions des deux rapports commandés par les autorités sur le développement du système ferroviaire ont été publiées le 22 avril. Ces rapports recommandent des relations plus étroites entre le gestionnaire d'infrastructure (RFF) et l'entreprise ferroviaire (SNCF). On considère qu'une telle structure limite les conflits d'intérêts, mais elle risque de limiter l'indépendance du gestionnaire d'infrastructure, ce qui représente un obstacle éventuel à l'accès effectif et équitable d'autres opérateurs. Il convient enfin de souligner que les ports français, dont les performances sont inégales, ne sont pas pleinement exploités, ce qui limite leur contribution à la croissance.

Recherche, développement et innovation

Les progrès en matière d'intensité de R&D en France sont ralentis par la faible proportion des secteurs manufacturiers à haute et moyenne-haute technologie. Les dépenses de R&D sont restées stables en 2011 par rapport à 2010, représentant 2,25 % du PIB, encore loin de l'objectif national de 3 %. Cet écart est dû principalement à l'intensité insuffisante de R&D dans les entreprises (1,43 % du PIB) bien que des progrès aient été accomplis depuis 2007. Alors que plusieurs secteurs manufacturiers à haute et moyenne-haute technologie affichent une intensité de R&D élevée et croissante, la part de ces secteurs par rapport à d'autres pays à R&D intensive est faible et en diminution, ce qui explique les résultats moyens de la France. Les PME et les entreprises de taille moyenne pourraient induire un changement structurel en faveur de ces secteurs, grâce à des conditions générales propices à l'innovation et à l'entrepreneuriat (par ex. financement d'amorçage, relations PME/entreprises de taille moyenne-grandes entreprises, traitement fiscal des risques pris par les innovateurs et les entrepreneurs, marchés publics de l'innovation, culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat et éducation dans ce domaine) qui devraient favoriser leur croissance dans ces secteurs.

Des réformes de grande ampleur du système de recherche et d'innovation sont mises en œuvre depuis le milieu des années 2000, et de nouvelles mesures ont été annoncées pour accroître leur incidence économique. En 2012, l'évaluation de la deuxième phase des pôles de compétitivité a montré qu'ils étaient devenus un point central de concentration des ressources. Toutefois, les pôles sont encore trop peu orientés vers les innovations commercialisables, au détriment de leur impact économique. Il convient donc de mettre l'accent sur la création de valeur, comme cela a été décidé pour la troisième phase des pôles (2013-18). En novembre 2012, le gouvernement a annoncé des mesures supplémentaires pour renforcer le transfert de technologie et l'exploitation des résultats de la recherche. Ces nouvelles mesures permettent de remédier à certains goulets d'étranglement importants qui entravent encore le transfert de technologie en France (mesures d'incitation pour les carrières, formations liées au transfert de technologie, gestion des droits de propriété intellectuelle dans le secteur public), mais il est important qu'elles reposent sur les structures et les possibilités de financement déjà en place pour encourager le transfert de technologie, avec lesquelles elles

doivent être cohérentes. Les laboratoires communs aux PME et au secteur public de la recherche sont particulièrement utiles pour stimuler et structurer leur collaboration et procurent des avantages économiques importants.

La France peut encore améliorer sa recherche haut de gamme et l'impact économique de sa production scientifique. Les systèmes d'évaluation et d'attribution des fonds publics ont évolué ces dernières années en vue d'améliorer les activités de recherche du secteur public et de les rendre conformes aux normes les plus élevées. Toutefois, s'il confirme l'engagement ferme de la France à l'égard de l'Espace européen de la recherche, le projet de loi présenté récemment concernant l'enseignement supérieur et la recherche interrompt cette évolution. De plus, ce projet de loi ne prévoit pas de poursuivre le développement des canaux institutionnels de coopération entre les universités et les entreprises, bien qu'ils puissent renforcer le rôle économique et sociétal des universités. Enfin, les études de doctorat et la recherche ne sont toujours pas suffisamment attrayantes et ne constituent pas des carrières reconnues en France. En attirant davantage de talents dans les études de doctorat et en augmentant le nombre de docteurs dans les entreprises, on contribuerait à renforcer le lien entre la recherche publique et le monde de l'entreprise.

Efficiences de l'utilisation de l'énergie et des ressources

Un accroissement de l'efficacité de l'utilisation de l'énergie et des ressources contribuerait à réduire les coûts de production. Le système des certificats d'efficacité énergétique mis en place en 2006 et reconduit récemment jusqu'en 2020 (les objectifs pour la période 2014-16 sont actuellement en cours de discussion) constitue une mesure importante pour réduire la demande. Ce système encourage les entreprises à s'engager à améliorer leurs performances énergétiques. Par ailleurs, un certain nombre de subventions néfastes pour l'environnement, notamment des exonérations partielles des taxes sur les produits pétroliers pour certains utilisateurs, restent en place, alors que la France dispose d'une marge de manœuvre considérable pour développer une fiscalité plus favorable à l'environnement.

La conférence environnementale organisée en septembre 2012 a débouché sur un programme de travail visant à promouvoir le développement durable et l'efficacité dans l'utilisation des ressources. Dans le domaine de l'énergie, des mesures sont envisagées notamment pour réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et développer davantage les sources renouvelables tout en poursuivant les économies d'énergie. Ce processus devrait donner lieu à un projet de loi sur l'énergie à l'automne 2013, qui devrait contenir les grandes lignes de la politique énergétique jusqu'en 2050. La gestion de l'eau en France reste marquée par une application peu rigoureuse des principes du pollueur-payeur. De nouveaux efforts pourraient également être déployés en vue d'accroître la proportion de déchets recyclés et pour développer des mesures d'incitation budgétaire favorables à la réduction des déchets. La taxe sur la mise en décharge est actuellement faible par rapport à celles des autres États membres, limitant ainsi les mesures de dissuasion concernant cette pratique. Un certain nombre de réformes sont envisagées dans ces domaines dans le cadre de la feuille de route définie durant la conférence environnementale, mais les mesures concrètes restent à définir.

3.5. Modernisation de l'administration publique

Environnement des entreprises

D'une manière générale, la stabilité du cadre fiscal et de l'environnement réglementaire des entreprises devrait conserver une priorité élevée, et les engagements politiques

doivent être suivis d'une mise en œuvre effective. Les procédures à suivre pour créer une entreprise sont moins complexes en France que dans l'UE en moyenne, et les coûts de création sont moins élevés, tout comme le coût de l'application des contrats. Les entreprises utilisent davantage l'administration en ligne (94 % d'entre elles y ont eu recours en 2012 par rapport à une moyenne de 87 % pour l'UE). Toutefois, des progrès restent nécessaires en ce qui concerne les Guichets Entreprises, qui ne sont pas encore satisfaisants en ce qui concerne leur convivialité et la disponibilité de procédures en ligne.

Le «pacte de compétitivité» contient des engagements visant à stabiliser cinq grands dispositifs fiscaux stimulant l'investissement des entreprises, afin d'amorcer une simplification du cadre réglementaire au fil du temps. Les autres mesures annoncées concernent notamment un objectif visant à éliminer dix obligations de déclaration pour 2016 au plus tard. Si elles sont intégralement mises en œuvre, ces mesures devraient contribuer à améliorer l'environnement des entreprises. Toutefois, il est possible de faire plus pour que les évaluations d'impact et la méthodologie sous-jacente soient rendues publiques, notamment en ce qui concerne les nouvelles règles applicables aux entreprises. Par ailleurs, la multiplication des exonérations et dérogations fiscales a débouché sur une telle complexité que l'ensemble du système fiscal n'est plus transparent pour la plupart des entreprises, en particulier les PME et les investisseurs étrangers. Des modifications trop fréquentes du cadre réglementaire réduisent la prévisibilité du système fiscal, ce qui représente un risque pour les entreprises.

Les PME sont confrontées à un certain nombre d'obstacles qui limitent leur développement. Les relations entre les PME et les grandes entreprises sont souvent marquées par un rapport de forces déséquilibré qui entraîne des difficultés pour les sous-traitants. Ces difficultés concernent notamment des délais de paiement excessifs. En 2010, le ministère de l'industrie a créé un mécanisme de médiation officielle pour la sous-traitance en vue d'améliorer les relations entre les différentes parties concernées. De plus, le pacte de compétitivité annoncé par les autorités françaises vise à favoriser davantage la coopération entre les entreprises d'un même secteur. Il existe par ailleurs un certain nombre de seuils qui freinent le développement des PME, notamment en ce qui concerne l'organisation du dialogue social³⁹. Des mesures ont déjà été prises pour réduire l'effet négatif de ces seuils (notamment pour les entreprises qui atteignent le seuil de 10 travailleurs), mais ils continuent à limiter la croissance des PME.

Les autorités ont annoncé récemment un «choc de simplification», et une première série de mesures ont déjà été prises à cet égard. Il s'agit notamment d'un moratoire général sur les normes – aucune proposition de texte réglementaire nouveau ne sera acceptée si elle ne s'accompagne pas d'une simplification équivalente – ainsi que du réexamen des contraintes juridiques et réglementaires dans le secteur de la construction et dans le domaine des partenariats public-privé. Toutefois, l'impact global de ces mesures reste relativement incertain.

Financement de l'Union européenne

En ce qui concerne les fonds structurels de l'UE, les responsabilités en matière de gestion seront partiellement transférées des administrations centrales vers les administrations régionales. La préparation des programmes opérationnels sans coordination adéquate risque

³⁹ «Une stratégie PME pour la France», J.-P. Betbèze, C. Saint Etienne, (compléments by C. Picart, F. Rogier, W. Roos), CAE report 2006

de conduire à des doublons et, partant, d'accroître les formalités administratives et les coûts, ainsi que les risques de double financement. Il est donc crucial que le nouveau système de gestion et de contrôle garantisse l'absorption rapide et sûre des fonds.

4. TABLEAU RECAPITULATIF

Recommandations 2012	Évaluation succincte
Recommandations par pays (RPP)	
<p>RPP 1: renforcer et mettre en œuvre la stratégie budgétaire, étayée par des mesures suffisamment bien précisées, notamment du côté des dépenses, pour l'année 2012 et au-delà afin de garantir que le déficit excessif sera corrigé d'ici à 2013 et que l'effort d'ajustement structurel défini dans la recommandation formulée par le Conseil dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs sera mené à bien; par la suite, assurer un effort d'ajustement structurel approprié pour progresser de manière satisfaisante par rapport à l'OMT, notamment en ce qui concerne le respect du critère des dépenses, et à garantir des avancées suffisantes en vue du respect du critère de réduction de la dette; poursuivre l'examen de la viabilité et de l'adéquation du système de retraite et prendre des mesures supplémentaires si nécessaire;</p>	<p>Des progrès Malgré les mesures d'assainissement supplémentaires prises par le gouvernement peu de temps après son entrée en fonction pour atteindre l'objectif de 4,5 % en 2012, le déficit a atteint 4,8 % du PIB. Toutefois, une partie de cet écart était due à des facteurs exceptionnels tels que le coût du sauvetage de Dexia. Pour 2013, le budget reposait sur un objectif de déficit de 3 % du PIB. Toutefois, le déficit restera vraisemblablement bien supérieur au seuil de référence et le programme de stabilité vise à présent 3,7 % du PIB. Dans ses prévisions de printemps, la Commission table sur un déficit de 3,9 %.</p> <p>En ce qui concerne le système de retraite, les dernières projections du Conseil d'orientation des retraites font état de déficits importants en 2020 si aucune autre mesure n'est prise, contrairement à l'objectif de la réforme des retraites de 2010 (qui prévoyait notamment un relèvement de l'âge de départ à la retraite). La décision de rétablir l'âge de départ à la retraite à 60 ans pour certaines catégories de travailleurs va à l'encontre de la recommandation. De surcroît, cette mesure est financée par une augmentation des cotisations sociales, ce qui alourdit encore la pression fiscale déjà élevée sur le travail.</p>
<p>RPP 2: introduire de nouvelles réformes pour lutter contre la segmentation du marché du travail en revoyant certains aspects de la législation en matière de protection de l'emploi, en concertation avec les partenaires sociaux dans le respect des pratiques nationales, notamment en ce qui concerne les licenciements; continuer de veiller à ce que toute évolution du salaire minimal soutienne la création d'emplois et la compétitivité; prendre des mesures en vue d'augmenter la participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie;</p>	<p>Des progrès Le 11 janvier, les partenaires sociaux ont conclu un accord national qui comprend deux grands volets. Cet accord offre de nouveaux droits aux travailleurs et rend les contrats de travail plus souples pour les employeurs. Le projet de loi d'exécution a été présenté au Parlement en avril et définitivement adopté à la mi-mai. L'accord conclu est un pas dans la bonne direction, même s'il est encore trop tôt pour pouvoir en apprécier pleinement les effets puisqu'il doit encore être mis en œuvre par les partenaires sociaux. À ce stade, les mesures contenues dans l'accord sont conformes à la RPP, car elles remédient en partie à la segmentation du marché du travail et réduisent les incertitudes des procédures de licenciement.</p> <p>Par ailleurs, quoique limitée, la hausse discrétionnaire du salaire minimum décidée en juillet 2012 va clairement à l'encontre de la recommandation.</p> <p>Malgré les réformes entreprises, le taux de participation des adultes aux actions d'apprentissage tout au long de la vie reste inférieur à la moyenne de l'UE. Le transfert prévu de compétences supplémentaires aux Régions en</p>

	<p>matière d'apprentissage tout au long de la vie sera l'occasion de remédier aux lacunes du système actuel. De plus, l'accord national du 11 janvier (voir ci-dessus) contenait un certain nombre de propositions relatives à l'apprentissage tout au long de la vie qui restent à mettre en œuvre. Le gouvernement a annoncé de nouvelles consultations pour cet été, et un projet de loi sur l'apprentissage et la formation tout au long de la vie avant la fin de 2013.</p>
<p>RPP 3: adopter des mesures concernant le marché du travail afin que les travailleurs plus âgés restent plus longtemps en activité; améliorer l'employabilité des jeunes, en particulier ceux qui sont les plus exposés au risque de chômage, en prévoyant par exemple des programmes d'apprentissage plus nombreux et de meilleure qualité qui répondent effectivement à leurs besoins; intensifier les politiques actives de l'emploi et faire en sorte que les services publics de l'emploi offrent un accompagnement individualisé plus performant;</p>	<p>Des progrès</p> <p>500 000 «contrats de génération» devraient être conclus dans les cinq prochaines années afin de promouvoir la création d'emplois pour les jeunes travailleurs, tout en préservant l'emploi des seniors. Le dispositif des «emplois d'avenir», qui vise spécialement les régions défavorisées, prévoit la création de 150 000 emplois publics en faveur des jeunes d'ici à fin 2014.</p> <p>Le nombre et la proportion de jeunes peu qualifiés en apprentissage ont diminué. Une réforme de l'apprentissage et de la formation tout au long de la vie a été annoncée pour la fin de 2013 en vue d'améliorer le système de formation professionnelle et d'encourager la formation des demandeurs d'emploi.</p> <p>En ce qui concerne le service public de l'emploi, le plan annoncé pour augmenter les effectifs est positif mais insuffisant pour faire face au nombre croissant de chômeurs. Le service public de l'emploi restera donc sous pression.</p>
<p>RPP 4: prendre de nouvelles mesures en vue d'introduire un système fiscal plus simple et plus équilibré qui déplacerait la pression fiscale du travail vers d'autres formes de fiscalité pesant moins sur la croissance et la compétitivité extérieure, notamment les taxes vertes et les taxes sur la consommation; poursuivre les efforts en vue de réduire et de rationaliser les dépenses fiscales (en particulier celles encourageant le recours à l'endettement); examiner si les taux réduits de TVA appliqués actuellement favorisent la croissance et la création d'emplois;</p>	<p>Des progrès substantiels</p> <p>Le crédit d'impôt mis en place dans le cadre du pacte de compétitivité est financé par une augmentation des taux de TVA, par des ajustements de la fiscalité environnementale (encore à définir) et par des économies supplémentaires (idem). Il est donc conforme à la recommandation invitant les autorités françaises à déplacer la pression fiscale du travail vers d'autres formes de fiscalité aux effets distorsifs moins importants, notamment les taxes vertes et les taxes sur la consommation, même si certaines de ces mesures doivent encore être détaillées de façon suffisante. On peut douter de l'effet du crédit d'impôt sur les incitations à embaucher, ou à maintenir l'emploi, des personnes peu qualifiées au lieu de personnes très qualifiées. De plus, le gouvernement a pris des mesures supplémentaires pour réduire les dépenses fiscales liées à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les sociétés. Une attention particulière a notamment été accordée à la nécessité de réduire les incitations à l'endettement, conformément à la recommandation, mais, dans le même temps, les incitations à l'investissement par prise de participation semblent avoir été réduites. En ce qui concerne les taux réduits de TVA, le taux intermédiaire sera augmenté de 3 pp. Toutefois, aucune modification majeure de</p>

	leur champ d'application n'a été annoncée alors qu'un certain nombre de rapports ont pointé leur manque d'efficacité.
<p>RPP 5: poursuivre les efforts pour supprimer les restrictions injustifiées dans les professions et secteurs réglementés, en particulier dans le secteur des services et du commerce de détail; prendre de nouvelles mesures pour libéraliser les industries de réseau, notamment sur le marché de gros de l'électricité, pour développer les capacités d'interconnexion dans le domaine de l'énergie et pour faciliter l'arrivée de nouveaux opérateurs dans les secteurs du transport ferroviaire de marchandises et du transport international de voyageurs.</p>	<p>Peu de progrès Aucun progrès significatif n'a été réalisé en ce qui concerne cette recommandation, à l'exception d'un grand projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne. Il est toutefois possible d'ouvrir davantage les marchés (appels d'offres pour les concessions hydroélectriques non encore lancés, suppression des tarifs réglementés pour les clients autres que les ménages dans le délai convenu avec les autorités françaises), le nombre d'interconnexions, et le développement du réseau électrique pour y intégrer un nombre croissant de sources d'énergie renouvelables.</p> <p>Dans le contexte de la réforme prévue du système ferroviaire, des progrès sont encore possibles pour assurer l'indépendance indispensable du gestionnaire d'infrastructure afin de garantir à tous les exploitants un accès au réseau juste et non discriminatoire, qu'il s'agisse de transport de marchandises ou de passagers.</p> <p>En ce qui concerne les secteurs et professions réglementés, aucun progrès, à quelques exceptions notables (vétérinaires, avocats et comptables notamment), n'a été réalisé dans l'élimination des restrictions, en particulier dans le secteur du commerce de détail.</p>
Europe 2020 (objectifs nationaux et progrès réalisés)	
Objectif en matière de taux d'emploi: 75 %	<p>Taux d'emploi (en %) en 2010: 69,2, 2011: 69,2 et 2012: 69,3</p> <p>Malgré une assez bonne résistance à la crise, le taux d'emploi en France stagne. La dégradation de la situation sur le marché du travail compromettra fortement à court terme la réalisation de cet objectif. Des réformes destinées à sécuriser encore l'emploi pourraient contribuer à améliorer le taux d'emploi à moyen terme.</p>
Objectif en matière de R&D: 3 %	<p>2,25 % en 2011.</p> <p>L'écart par rapport à l'objectif s'explique principalement par une baisse de l'intensité de R&D des entreprises. Si des efforts ont été faits pour soutenir les dépenses de R&D, notamment par la mise en place d'un crédit d'impôt recherche, le déficit d'investissement en R&D des entreprises est dû dans une large mesure à la structure économique du pays, qui est insuffisamment orientée vers les secteurs d'activité à forte intensité de R&D. La réorientation vers des secteurs à forte intensité de R&D sera un processus lent. Il est donc peu probable que la France atteigne son objectif de 3 % en 2020, en dépit des efforts majeurs qu'elle a</p>

	déployés pour y parvenir.
<p>Objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre: -14 % (par rapport aux niveaux de 2005, objectif national ne tenant pas compte des émissions couvertes par le SEQE)</p>	<p><i>Évolution des émissions de gaz à effet de serre ne relevant pas du SEQE entre 2005 et 2011: -10 %</i></p> <p><i>Selon les dernières projections nationales soumises à la Commission et en tenant compte des mesures existantes, l'objectif ne devrait pas être atteint: -17 % en 2020 par rapport à 2005 (soit, selon les prévisions, 3 pp de plus par rapport à l'objectif).</i></p>
<p>Objectif en matière d'énergies renouvelables: 23 % Part des sources d'énergie renouvelables dans tous les modes de transport: 10 %</p>	<p>La part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie était de 11,5 % en 2011 et de 6,10 % dans les transports. (source: Eurostat. Avril 2013. Pour 2011, seuls les biocarburants officiellement déclarés qui sont conformes aux articles 17 et 18 de la directive 2009/28/CE sont pris en compte).</p> <p>Les mesures actuelles ne semblent pas suffisantes pour atteindre les objectifs nationaux en matière de SER. La France n'a pas encore mis en place de procédures claires et transparentes pour garantir l'accès des énergies renouvelables au réseau.</p>
<p>Efficacité énergétique – réduction de la consommation d'énergie en Mtep: Objectif indicatif national en matière d'efficacité énergétique pour 2020. Réduction de 17 % de la consommation d'énergie finale en 2020 par rapport au niveau de référence. Cela signifie atteindre en 2020 un niveau de consommation primaire de 236,3 Mtep et de consommation finale d'énergie de 131,4 Mtep.</p>	<p>En 2011, la consommation d'énergie primaire était de 266,4 Mtep et la consommation finale, de 155,6 Mtep.</p> <p>La France a fixé son objectif national indicatif en matière d'efficacité énergétique conformément aux articles 3 et 24 de la directive relative à l'efficacité énergétique (2012/27/UE). Conformément à la directive, la France a exprimé cet objectif sous la forme d'un niveau absolu de consommation d'énergie primaire et de consommation d'énergie finale en 2020 et fourni les données à partir desquelles il a été calculé.</p>
<p>Objectif en matière de décrochage scolaire: 9.5 %</p>	<p>Les progrès n'ont été que modestes: le taux est passé de 12,4 % en 2006 à 11,6 % en 2012, ce qui donne à penser qu'une action plus vigoureuse est nécessaire pour atteindre l'objectif national. Le taux de décrochage scolaire en France reste inférieur au taux moyen de 13,5 % de l'UE pour l'année 2011 (chiffres provisoires pour 2012: 12,8%).</p> <p>Des mesures ont été prises pour améliorer les compétences et mieux surveiller le phénomène de décrochage scolaire, la plupart axées sur le niveau secondaire et des programmes compensatoires. La transition prévue vers une stratégie globale de lutte contre le décrochage scolaire fondée sur une approche transversale entre les différents politiques est positive.</p>
<p>Objectif en matière d'enseignement supérieur: 50 %.</p>	<p>Des progrès ont été réalisés: le taux est passé de 39,7 % en 2006 à 43,6 % en 2012, ce qui est supérieur à la moyenne de l'UE (35,8 %).</p> <p>Les autorités françaises mentionnent dans leur PNR</p>

	<p>un objectif national sur le taux de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 17-33 ans d'ici à 2012. Cet indicateur, qui diffère du critère Europe 2020, met davantage l'accent sur l'augmentation récente du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur.</p> <p>L'investissement dans l'enseignement supérieur a augmenté de manière considérable en France et des réformes importantes ont été menées depuis 2007 (plus grande autonomie des universités, développement de l'orientation et plan spécial pour la réussite en licence, ce qui devrait contribuer à réduire les taux élevés de décrochage scolaire). Une nouvelle réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche devrait être adoptée d'ici fin juin 2013. Le projet de loi aurait pour objectif d'améliorer l'employabilité des étudiants et l'efficacité des centres universitaires.</p>
<p>Objectif en matière de pauvreté ou d'exclusion sociale: réduction du taux persistant de risque de pauvreté d'un tiers au cours de la période 2007-12 ou de 1 600 000 personnes (données disponibles en 2015).</p> <p>Remarques: l'objectif en matière de pauvreté, taxé d'«incantatoire» par le Premier ministre lors de la conférence sociale de juillet 2012, a été abandonné selon le PNR 2013, qui ne fixe aucun nouvel objectif.</p>	<p>Nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale: 11 693 000 (2010), 11 840 000 (2011).</p> <p>L'introduction du revenu de solidarité active en 2009 est la principale mesure prise pour limiter le risque de pauvreté et d'exclusion sociale. En raison notamment du faible nombre de bénéficiaires parmi les travailleurs pauvres, les résultats sont légèrement inférieurs aux attentes. Avec la crise et la montée du chômage, la pauvreté s'est accrue. Aucun progrès n'a été accompli dans la réalisation de cet objectif.</p> <p>Un plan pluriannuel a été adopté en janvier 2013, prévoyant notamment une réforme du RSA, la création d'une garantie pour les jeunes, l'extension de la couverture complémentaire santé, des crédits supplémentaires en 2013 pour accroître la capacité d'hébergement des sans-abris, des mesures concernant le surendettement, des mesures d'activation renforcées, un renforcement de la formation et de l'intégration par l'activité économique, et des mesures concernant l'accueil des enfants. La plupart de ces mesures doivent encore être précisées.</p>

5. ANNEXE

Tableau I. Indicateurs macroéconomiques

	1995-1999	2000-2004	2005-2009	2010	2011	2012	2013	2014
Indicateurs clés								
Taux de croissance du PIB	2,4	2,0	1,6	-2,7	1,5	1,7	0,5	1,3
Écart de production ¹	-0,6	2,2	2,0	-2,8	-2,5	-2,1	-2,8	-2,7
IPCH (variation annuelle en %)	1,3	2,0	2,1	0,1	1,7	2,3	2,1	1,9
Demande intérieure (variation annuelle en %) ²	2,2	2,2	2,1	-2,5	1,4	1,7	0,2	1,3
Taux de chômage (en % de la population active) ³	10,7	8,7	8,7	9,5	9,8	9,7	10,2	10,3
Formation brute de capital fixe (en % du PIB)	17,4	18,6	20,4	19,7	19,3	19,8	19,9	20,0
Épargne nationale brute (en % du PIB)	19,8	20,0	20,0	17,0	17,1	18,1	18,1	18,4
Administrations publiques (en % du PIB)								
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	-3,4	-2,8	-2,8	-7,5	-7,1	-5,2	-4,5	-4,2
Endettement brut	58,2	60,3	65,8	79,2	82,3	85,8	90,5	92,5
Actifs financiers nets	-40,5	-43,1	-41,6	-52,3	-58,8	n.d.	n.d.	n.d.
Total des recettes	50,2	49,7	50,2	49,2	49,5	50,7	51,8	52,0
Total des dépenses	53,7	52,6	53,1	56,8	56,5	55,9	56,3	56,2
<i>dont: intérêts</i>	3,3	2,9	2,7	2,4	2,4	2,6	2,6	2,6
Entreprises (en % du PIB)								
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	1,2	-0,5	-1,5	0,6	0,3	-1,6	-2,1	-2,1
Actifs financiers nets; sociétés non financières	-75,3	-90,2	-106,9	-109,4	-112,5	n.d.	n.d.	n.d.
Actifs financiers nets; sociétés financières	9,1	10,5	10,8	13,6	17,5	n.d.	n.d.	n.d.
Formation brute de capital	9,1	10,3	11,3	9,4	10,0	11,0	10,6	10,5
Excédent brut d'exploitation	16,6	16,8	16,9	16,1	16,7	16,2	15,4	15,4
Ménages et ISBLSM (en % du PIB)								
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	4,3	4,2	3,2	4,9	4,6	4,2	4,5	4,4
Actifs financiers nets	119,3	126,5	132,6	137,5	141,8	n.d.	n.d.	n.d.
Salaires et traitements bruts	38,0	39,0	38,8	39,7	39,6	39,7	39,9	39,6
Revenus nets de la propriété	6,8	6,5	6,6	6,7	6,5	6,8	7,1	7,1
Transferts courants reçus	24,7	24,4	24,6	26,4	26,5	26,4	26,8	26,9
Épargne brute	10,0	10,0	9,9	11,2	10,8	10,9	11,3	11,3
Reste du monde (en % du PIB)								
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	2,1	0,8	-1,2	-2,1	-2,2	-2,7	-2,2	-2,0
Actifs financiers nets	-12,6	-3,8	5,0	10,6	12,0	n.d.	n.d.	n.d.
Exportations nettes de biens et de services	2,1	1,0	-1,3	-1,8	-2,3	-2,9	-2,9	-2,7
Revenu primaire net provenant du reste du monde	0,9	1,2	1,7	1,6	1,8	1,9	2,1	2,2
Transactions nettes de capitaux	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2
Secteur marchand	39,5	38,4	35,5	33,7	33,8	n.d.	n.d.	n.d.
Secteur non marchand	49,7	51,4	54,0	56,6	56,1	n.d.	n.d.	n.d.
<i>dont: secteur du bâtiment et de la construction</i>	4,5	4,7	5,4	5,8	5,4	n.d.	n.d.	n.d.
Taux de change effectif réel (indice, 2000=100)	110,0	104,7	112,7	115,2	113,4	114,6	113,3	113,2
Termes de l'échange (biens et services) (indice, 2000=100)	101,8	101,1	99,0	100,6	98,4	96,6	95,8	96,1
Performances à l'exportation (indice, 2000=100)	101,2	98,3	86,3	83,9	83,4	84,5	86,1	87,2
Remarques:								
¹ L'écart de production correspond à l'écart entre le produit intérieur brut réel et potentiel aux prix du marché de 2005.								
² L'indice de la demande intérieure comprend les stocks.								
³ Est considéré comme chômeur quiconque n'a pas d'emploi, en recherche un activement et est prêt à commencer à travailler immédiatement ou dans un délai de deux semaines. La population active regroupe la population ayant un emploi et les chômeurs. Le taux de chômage couvre la tranche d'âge des 15-74 ans.								
Sources:								
Prévisions du printemps 2013 des services de la Commission (COM); programme de stabilité (PS).								

Tableau II. Scénario macroéconomique sous-tendant les projections budgétaires

	2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017	
	COM	PS	COM	PS	COM	PS	PS	PS	PS	SP	SP	SP	SP	
PIB réel (variation en %)	1,7	1,7	0,5	0,7	1,3	1,8	2,0	2,0	2,0	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Consommation privée (variation en %)	0,4	0,4	0,7	0,4	1,5	1,2	2,2	2,2	2,2	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Formation brute de capital fixe (variation en %)	2,9	2,9	0,5	0,9	1,8	2,9	2,4	2,4	2,4	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Exportations de biens et services (variation en %)	4,9	5,0	2,5	3,4	4,8	5,2	6,2	6,2	6,2	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Importations de biens et services (variation en %)	4,6	4,8	1,3	1,6	4,3	4,0	5,1	5,1	5,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
<i>Contributions à la croissance du PIB réel:</i>														
- Demande intérieure finale	1,0	1,0	0,6	0,6	1,4	1,3	1,7	1,7	1,7	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
- Variation des stocks	0,8	0,8	-0,4	-0,4	0,0	0,2	0,1	0,0	0,0	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
- Exportations nettes	0,0	-0,1	0,3	0,4	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Écart de production ¹	-2,1	-2,1	-2,8	-2,7	-2,7	-2,4	-1,7	-1,1	-1,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Emploi (variation en %)	0,7	0,6	0,4	0,3	0,4	0,5	0,8	0,9	0,9	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Taux de chômage (en %)	9,7	n.d.	10,2	n.d.	10,3	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Productivité de la main-d'œuvre (variation en %)	1,0	1,1	0,0	0,4	0,9	1,3	1,2	1,1	1,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Inflation IPCH (en %)	2,3	2,1	2,1	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Déflateur du PIB (variation en %)	1,6	1,6	1,5	1,6	1,8	1,8	1,7	1,7	1,7	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Rémunération des salariés (par personne, en % du PIB)	2,8	2,9	2,1	1,7	2,0	1,5	facultatif	facultatif	facultatif	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	
Emprunts/prêts nets vis-à-vis du reste du monde (en % du PIB)	-2,7	-2,6	-2,2	-2,5	-2,0	-2,1	-1,8	-1,6	-1,6	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	

Remarque:

¹ En % du PIB potentiel, la croissance du PIB potentiel étant recalculée par les services de la Commission sur la base du scénario du programme au moyen de la méthode commune.

Source :

Prévisions du printemps 2013 des services de la Commission (COM); programme de stabilité (PS).

Tableau III. Composition de l'ajustement budgétaire

(% du PIB)	2012	2013		2014		2015	2016	Variation: 2012-2016
	COM	COM	PS	COM ¹	PS	PS	PS	PS
Recettes	51,7	53,3	53,1	52,9	53,5	53,4	53,5	53,2
<i>dont:</i>								
- Impôts sur la production et les importations	15,4	15,5	15,6	16,0	16,3	16,3	16,3	16,2
- Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	12,0	13,0	12,8	12,3	12,4	12,2	12,1	11,8
- Cotisations sociales	19,0	19,2	19,3	19,1	19,4	19,5	19,6	19,7
- Autres (solde)	5,3	5,5	5,4	5,6	5,4	5,4	5,5	5,5
Dépenses	56,6	57,2	56,8	57,1	56,4	55,4	54,6	53,9
<i>dont:</i>								
- Dépenses primaires	54,0	54,7	54,4	54,7	53,9	52,8	51,9	51,1
<i>dont:</i>								
Compensation of employees	13,2	13,2	13,2	13,2	13,1	12,8	12,6	12,4
Intermediate consumption	5,6	5,6	5,6	5,5	5,4	5,3	5,1	5,0
Transferts sociaux	26,0	26,6	26,4	26,8	26,3	25,9	25,7	25,4
Subventions	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Formation brute de capital fixe	3,1	3,2	3,2	3,1	3,1	2,8	2,7	2,7
Autres (solde)	4,6	4,6	4,6	4,5	4,5	4,3	4,2	4,1
- Dépenses d'intérêt	2,5	2,5	2,4	2,5	2,5	2,6	2,7	2,8
Solde budgétaire des administrations publiques (SBAP)	-4,8	-3,9	-3,7	-4,2	-2,9	-2,0	-1,2	-0,7
Solde primaire	-2,3	-1,4	-1,3	-1,8	-0,4	0,7	1,6	2,1
Mesures exceptionnelles et temporaires	0,0	0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0
SBAP hors mesures exceptionnelles	-4,9	-4,1	-3,6	-4,1	-2,8	-1,9	-1,2	-0,7
Solde corrigé des variations conjoncturelles ²	-2,4	-3,4	-3,3	-3,3	-3,2	-2,3	-1,5	-0,7
Solde structurel³	-3,6	-2,2	-1,8	-2,3	-1,1	-0,6	-0,4	-0,3
<i>Variation du SS</i>	1,1	1,3	1,8	-0,1	0,7	0,4	0,3	0,1
<i>Variation moyenne du SS sur deux ans</i>	1,1	1,2	1,4	0,6	1,2	0,6	0,4	0,2
Solde primaire structurel³	-1,0	0,3	0,6	0,2	1,4	2,0	2,3	2,5
<i>Variation du solde primaire structurel</i>		1,3	1,6	-0,1	0,8	0,5	0,4	0,2
Critère des dépenses								
Taux de référence applicable ⁴	0,34	0,34	0,34	0,20	0,20	0,20	0,20	n.a.
Écart ⁵ (en % du PIB)	-0,6	-1,2	-1,4	0,9	-0,3	0,1	-0,1	n.a.
Écart moyen sur deux ans (en % du PIB)	-0,8	-0,9	-1,1	-0,1	-0,8	-0,1	0,0	n.a.

Remarques:
¹Sur la base de politiques inchangées.

²Écart de production (en % du PIB potentiel) et solde corrigé des variations conjoncturelles conformément au programme et tels que recalculés par les services de la Commission sur la base du scénario du programme au moyen de la méthode commune.

³Solde (primaire) structurel=solde (primaire) corrigé des variations conjoncturelles hors mesures exceptionnelles et autre mesures temporaires.

⁴Taux de référence à moyen terme de la croissance du PIB potentiel. Le taux de référence (standard) s'applique à compter de l'année t+1, si le pays a atteint son OMT pendant l'année t. Un taux de référence inférieur s'applique tant que le pays est en train d'ajuster ses dépenses pour atteindre son OMT, y compris pendant l'année t. Les taux de référence applicables à compter de 2014 ont été actualisés en 2013.

⁵ Écart du taux de croissance des dépenses publiques, déduction faite des mesures discrétionnaires concernant le volet des recettes et de l'augmentation des recettes imposée par des mesures législatives, par rapport au taux de référence applicable. Les dépenses globales utilisées pour le critère des dépenses sont obtenues suivant la méthode commune. Un signe positif indique que la croissance des dépenses est supérieure au taux de référence applicable.

Sources :
Programme de stabilité (PS); prévisions du printemps 2013 des services de la Commission (COM); calculs des services de la Commission.

Tableau IV. Dynamique de la dette

(en % du PIB)	Moyenne 2007-2011	2012	2013		2014		2015	2016	2017
			COM	PS	COM	PS	PS	PS	SP
Ratio d'endettement brut¹	76,0	90,2	94,0	93,6	96,2	94,3	92,9	90,7	88,2
Variation du ratio	4,4	4,4	3,9	3,4	2,2	0,7	-1,4	-2,2	-2,5
<i>Contributions² :</i>									
1. Solde primaire	2,6	2,3	1,4	1,3	1,8	0,4	-0,7	-1,6	-2,1
2. Effet «boule de neige»	1,1	1,2	1,3	0,9	-0,1	-0,2	-0,6	-0,5	-0,4
<i>dont:</i>									
Dépenses d'intérêt	2,6	2,5	2,5	2,4	2,5	2,5	2,7	2,8	2,8
Effet de la croissance	-0,4	0,0	0,1	-0,1	-1,0	-1,1	-1,8	-1,8	-1,7
Effet de l'inflation	-1,1	-1,4	-1,2	-1,4	-1,5	-1,6	-1,5	-1,5	-1,5
3. Ajustement stocks-flux	0,7	0,9	1,1	1,2	0,5	0,5	0,0	-0,1	0,0
<i>dont:</i>									
Diff.compta. caisse/exercice									
Actifs financiers acc.									
<i>Privatisation</i>									
Effets de val. et résiduels									
		2012	2013		2014		2015	2016	2017
			COM / PS ³	PS ⁴	COM / PS ³	PS ⁴	PS	PS	SP
Écart par rapport au critère de la dette^{5,6}									
Ajustement structurel⁷									
<i>À comparer à:</i>									
Ajustement nécessaire ⁸									
Remarques:									
¹ Fin de période.									
² L'effet «boule de neige» reflète l'incidence des dépenses d'intérêt sur la dette cumulée, ainsi que l'incidence de la croissance du PIB réel et de l'inflation sur le taux d'endettement (par l'intermédiaire du dénominateur). L'ajustement stock-flux comprend les différences entre comptabilité de caisse et comptabilité d'exercice, l'accumulation d'actifs financiers, ainsi que les effets de valorisation et autres effets résiduels.									
³ Évaluation du processus d'assainissement exposé dans le PS dans l'hypothèse où la croissance est conforme aux prévisions de la COM.									
⁴ Évaluation du processus d'assainissement exposé dans le PS dans l'hypothèse où la croissance est conforme aux projections du PS.									
⁵ Ne s'applique pas aux États membres qui ont fait l'objet d'une PDE en novembre 2011 et pendant les trois années qui suivront la correction du déficit excessif.									
⁶ Indique l'écart entre le ratio dette/PIB et le critère de la dette. S'il est positif, le ratio prévu de la dette publique au PIB ne respecte pas le critère fixé en matière de réduction de la dette.									
⁷ Applicable uniquement pendant la période de transition de trois ans à compter de la correction du déficit excessif concernant la PDE qui était en cours en novembre 2011.									
⁸ Définit l'ajustement structurel annuel restant pendant la période de transition qui - s'il est réalisé - permettra à l'État membre de respecter le critère de réduction de la dette à la fin de la période de transition, dans l'hypothèse où les projections budgétaires de la COM (PS) pour les années précédentes sont réalisées.									
Sources :									
<i>Programme de stabilité (PS); prévisions du printemps 2013 des services de la Commission (COM); calculs des services de la Commission.</i>									

Tableau V. Indicateurs de viabilité

	FR		UE27	
	Scénario de la politique inchangée	Scénario du programme (PSC)	Scénario de la politique inchangée	Scénario du programme (PSC)
S2 <i>dont:</i> Position budgétaire initiale (PBI) Coût à long terme du vieillissement (CLtV) <i>dont:</i> Retraites Soins de santé Soins de longue durée Autres				
S1 (ajustement nécessaire)* <i>of which:</i> Position budgétaire initiale (PBI) Critère de la dette (CD) Coût à long terme du vieillissement (CLtV)				
S0 (risque budgétaire)**	:			
Dette, en % du PIB (2012)				
Dépenses liées à l'âge, en % du PIB (2012)				

Source: Commission, programme de stabilité 2013.

Remarque: Le scénario de la «politique inchangée» indique l'écart de viabilité dans l'hypothèse où la position budgétaire évolue jusqu'en 2014 conformément aux prévisions du printemps 2013. Le scénario du «programme de stabilité» indique l'écart de viabilité dans l'hypothèse d'une mise en œuvre intégrale des mesures budgétaires programmées.

* L'ajustement nécessaire du solde primaire d'ici à 2020 pour ramener la dette publique à 60 % du PIB en 2030 au plus tard.

** Le seuil critique pour l'indicateur S0 est XXX

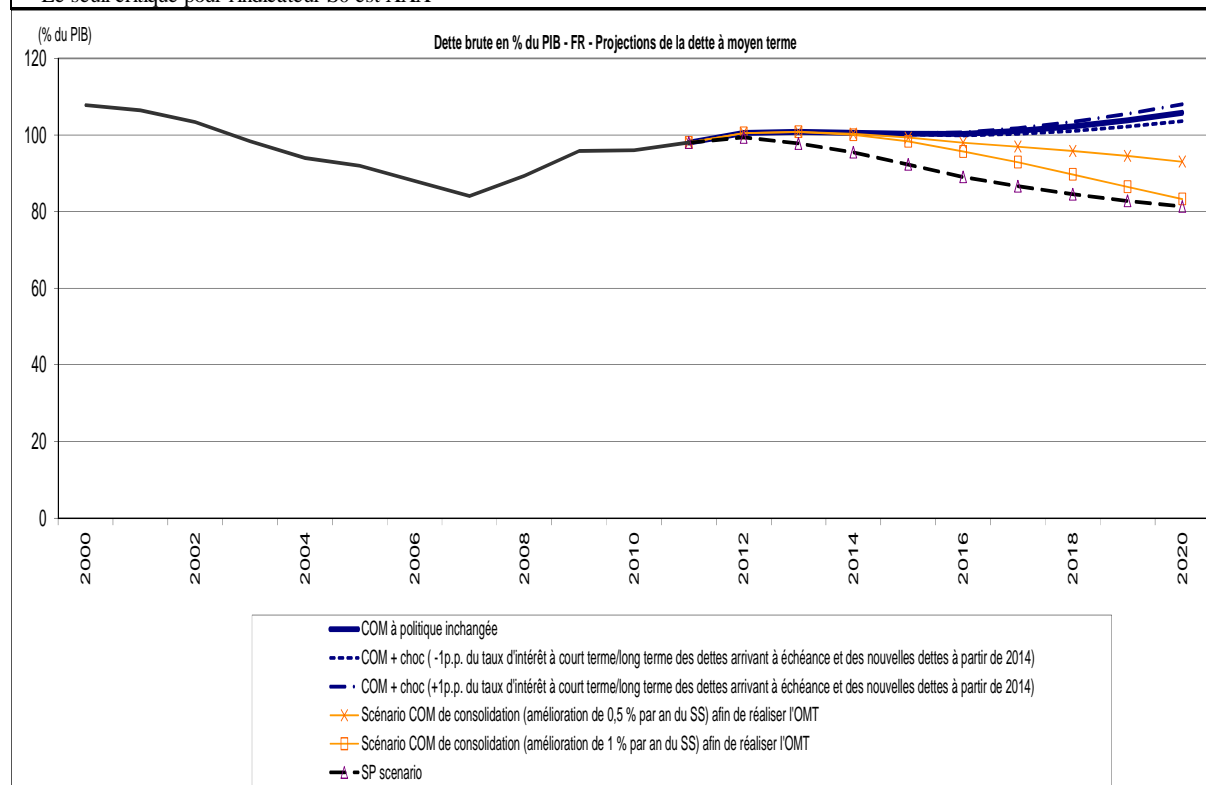


Tableau VI. Indicateurs de la fiscalité

	2002	2006	2008	2009	2010	2011
Total des recettes fiscales (y compris cotisations sociales effectives obligatoires, en % du PIB)	43,3	44,1	43,2	42,1	42,5	43,9
Ventilation par fonction économique (en % du PIB)¹						
Consommation	11,4	11,2	10,8	10,8	10,9	11,1
dont:						
- TVA	7,2	7,3	7,1	6,9	7,0	7,0
- droits d'accise sur le tabac et l'alcool	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8
- énergie	1,7	1,6	1,4	1,5	1,4	1,5
- autres (taxes résiduelles)	1,7	1,6	1,6	1,7	1,7	1,9
Main-d'œuvre occupée	20,9	21,0	20,8	21,2	20,8	21,2
Main-d'œuvre inoccupée	1,4	1,4	1,5	1,5	1,6	1,7
Revenus du capital et revenus professionnels	5,5	6,1	5,8	4,3	5,1	5,6
Stock de capital/richeesse	4,3	4,6	4,5	4,6	4,3	4,6
p.m. Taxes environnementales ²	2,1	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8
Efficacité de la TVA³						
Recettes réelles de la TVA en % des recettes théoriques au taux normal	50,2	51,3	49,8	46,4	47,1	47,8
Remarques:						
<p>¹ Les recettes fiscales sont ventilées par fonction économique, c'est-à-dire selon que les taxes sont prélevées sur la consommation, la main-d'œuvre ou le capital. Pour de plus amples explications, voir Commission européenne (2013), Taxation trends in the European Union (Évolution de la fiscalité dans l'Union européenne).</p> <p>² Cette catégorie comprend les taxes sur l'énergie, le transport et la pollution et les ressources, incluses dans les taxes sur la consommation et le capital.</p> <p>³ L'efficacité de la TVA est mesurée au moyen du ratio des recettes de TVA. Le ratio des recettes de TVA est défini comme le rapport entre les recettes réelles de TVA perçues et les recettes qui auraient pu l'être si la TVA avait été appliquée au taux normal à toute consommation finale. Un ratio peu élevé dénote une réduction de l'assiette en raison d'exonérations importantes ou de l'application de taux réduits à toute une série de biens et services («défaillance réglementaire»), ou encore la non-perception du montant total des taxes, en raison de la fraude, par exemple («défaillance au niveau de la perception»). Pour de plus amples explications, voir Commission européenne (2012), Tax reforms in EU Member States (Réformes fiscales dans les États membres de l'UE), European Economy 6/2012 et Taxation Papers 34/2012.</p>						
Source: Commission						

Tableau VII. Indicateurs du marché financier

	2008	2009	2010	2011	2012
Actifs totaux du secteur bancaire (en % du PIB)	398,9	406,0	404,0	420,7	397,9
Part des actifs des cinq plus grandes banques (en % des actifs totaux)	51,2	47,2	47,4	48,3	...
Participations étrangères dans le système bancaire (en % des actifs totaux)	12,0	10,8
Indicateurs de solidité financière:					
- - créances improductives (en % des créances totales) ^{1),2)}	2,9	4,2	4,3	4,3	...
- ratio d'adéquation des fonds propres (%) ^{1),2)}	10,5	12,4	12,7	12,3	...
- rentabilité des fonds propres (%) ¹⁾	3,6	7,2	12,0	8,3	...
Prêts bancaires au secteur privé (variation en % en glissement annuel)	7,0	-0,6	5,0	2,4	2,0
Crédits immobiliers (variation en % en glissement annuel)	7,4	3,7	8,0	6,1	2,8
Ratio prêts/dépôts	128,4	120,2	120,6	113,4	111,2
Liquidités de la BC en % des engagements	3,2	2,3	1,1	3,2	3,5
Exposition des banques aux pays bénéficiant d'une assistance financière officielle (en % du PIB) ³⁾	14,6	15,9	11,2	9,2	8,0
Dette privée (en % du PIB)	115,7	120,5	125,2	126,6	128,6
Dette extérieure brute (en % du PIB) ⁴⁾					
- Publique	40,4	49,5	51,1	53,0	57,3
- Privée	37,5	43,1	44,2	44,9	43,9
Spread de taux d'intérêt à long terme par rapport au Bund (points de base)*	0,2	0,4	0,4	0,7	1,0
Spreads de swap de crédit pour titres souverains (5 ans)*	30,3	41,1	70,3	126,6	150,6
Notes:					
¹⁾ Données les plus récentes (décembre 2011).					
²⁾ Créances considérées comme improductives sur la base des défauts de paiement, non liés à un critère de 90 jours.					
³⁾ CY, EL, ES, LV, HU, IE, PT et RO.					
⁴⁾ Données du 3e trimestre de 2012.					
* En points de base.					
Sources :					
Banque des règlements internationaux et Eurostat (exposition aux pays vulnérables sur un plan macroéconomique), FMI (indicateurs de solidité financière), services de la Commission (taux d'intérêt à long terme), Banque mondiale (dette extérieure brute) et BCE (indicateurs restants).					

Tableau VIII. Indicateurs relatifs au marché du travail et indicateurs sociaux

Indicateurs relatifs au marché du travail	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Taux d'emploi (en % de la population âgée de 20 à 64 ans)	69,8	70,4	69,4	69,2	69,2	69,3
Croissance de l'emploi (variation en % par rapport à l'année précédente)	1,4	0,5	-1,3	-0,1	0,6	0,1
Taux d'emploi des femmes (en % de la population féminine âgée de 20 à 64 ans)	64,8	65,5	64,9	64,8	64,7	65,0
Taux d'emploi des hommes (en % de la population masculine âgée de 20 à 64 ans)	75,0	75,5	74,1	73,8	73,9	73,8
Taux d'emploi des seniors (en % de la population âgée de 55 à 64 ans)	38,2	38,2	39,0	39,8	41,5	44,5
Emploi à temps partiel (en % de l'emploi total, période minimale de 15 ans)	17,3	17,0	17,4	17,8	17,9	18,0
Emploi à temps partiel des femmes (en % de l'emploi total, période minimale de 15 ans)	30,4	29,5	30,0	30,1	30,1	30,2
Emploi à temps partiel des hommes (en % de l'emploi des hommes, période minimale de 15 ans)	5,7	5,7	6,0	6,7	6,9	6,9
Emploi à durée déterminée (% de salariés ayant un CDD, période minimale de 15 ans)	15,1	14,9	14,3	15,0	15,2	15,2
Transitions d'un emploi temporaire vers un emploi permanent	1,3	1,6	1,3	1,2	:	:
Taux de chômage ¹ (en % de la population active, classe d'âge 15-74 ans)	8,4	7,8	9,5	9,7	9,6	10,3
Taux de chômage de longue durée ² (en % de la population active)	3,4	2,9	3,4	3,9	4,0	4,1
Taux de chômage des jeunes (en % de la population active âgée de 15 à 24 ans)	19,8	19,3	24,0	23,6	22,8	24,3
Jeunes «NEET» (en % de la population âgée de 15 à 24 ans)	10,3	10,2	12,4	12,4	12,0	12,2
Jeunes en situation d'abandon scolaire (% des 18-24 ans ayant tout au plus suivi l'enseignement secondaire du premier degré et n'ayant pas poursuivi leurs études ni suivi d'autre formation)	12,6	11,5	12,2	12,6	12,0	11,6
Taux de réussite dans l'enseignement supérieur (% de la population âgée de 30 à 34 ans titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur)	41,4	41,2	43,2	43,5	43,3	43,6
Structures formelles d'accueil d'enfants (durée comprise entre 1 et 29 heures; en % de la population âgée de moins de 3 ans)	13,0	17,0	16,0	17,0	18,0	:
Structures formelles d'accueil d'enfants (durée minimale de 30 heures; en % de la population âgée de moins de 3 ans)	14,0	23,0	25,0	26,0	26,0	:
Productivité du travail par personne employée (variation annuelle en %)	0,9	-0,4	-1,6	1,9	1,2	0,1
Heures ouvrées par personne employée (variation annuelle en %)	0,8	0,5	-1,3	0,4	-0,1	0,0
Productivité du travail par heure ouvrée (variation annuelle en %, à prix constants)	0,1	-1,0	-0,6	1,4	1,4	0,1
Rémunération par salarié (variation annuelle en %, à prix constants)	0,0	0,2	1,3	1,5	1,5	0,3
Croissance nominale des coûts salariaux unitaires (variation annuelle en %)	1,7	3,2	3,7	0,6	1,6	2,0
Croissance réelle des coûts salariaux unitaires (variation annuelle en %)	-0,9	0,7	3,0	-0,4	0,3	0,2
Remarques:						
¹ Est considéré comme chômeur quiconque n'a pas d'emploi, en recherche un activement et est prêt à commencer à travailler immédiatement ou dans un délai de deux semaines. La population active regroupe la population ayant un emploi et les chômeurs.						
² Est considéré comme chômeur de longue durée toute personne au chômage depuis au moins 12 mois						
Sources:						
Services de la Commission (enquête sur les forces de travail de l'Union européenne et comptes nationaux européens)						

Dépenses de protection sociale (en % du PIB)	2006	2007	2008	2009	2010
Maladie/soins de santé	8,70	8,59	8,65	9,21	9,24
Invalidité	1,87	1,84	1,84	1,94	1,96
Vieillesse et survie	12,96	13,05	13,37	14,28	14,39
Famille/enfant à charge	2,63	2,58	2,58	2,72	2,66
Chômage	2,06	1,92	1,86	2,15	2,20
Logement et exclusion sociale n.c.a.	0,78	0,76	0,79	0,84	0,82
Total	29,60	29,32	29,68	31,89	32,04
dont: prestations sous conditions de ressources	3,38	3,28	3,29	3,60	0,00
Indicateurs d'inclusion sociale	2007	2008	2009	2010	2011
Personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale ¹ (en % de la population totale)	19,0	18,6	18,5	19,2	19,3
Enfants menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale (en % des personnes âgées de 0 à 17 ans)	19,6	21,4	21,2	22,6	23,0
Personnes âgées menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale (en % des personnes âgées de plus de 65 ans)	15,2	13,9	13,4	12,8	11,5
Taux de risque de pauvreté ² (en % de la population totale)	13,1	12,7	12,9	13,3	14,0
Privation matérielle grave ³ (en % de la population totale)	4,7	5,4	5,6	5,8	5,2
Pourcentage de personnes vivant dans un ménage à faible intensité de travail ⁴ (en % des personnes âgées de 0 à 59 ans)	9,5	8,8	8,3	9,8	9,3
Taux de risque de pauvreté au travail (en % des travailleurs)	6,5	6,7	6,6	6,2	7,6
Incidence des transferts sociaux (à l'exclusion des retraites) sur la réduction de la pauvreté	50,4	46,0	46,3	47,2	43,3
Seuils de pauvreté, exprimés en monnaie nationale à prix constants ⁵	9865	11215	11244	11470	11238
Revenu disponible brut (ménages)	1255597	1297664	1305151	1331457	1365905
Écart médian relatif de risque de pauvreté (60 % du revenu équivalent médian, âge: total)	17,9	14,8	18,2	20,2	17,1

Remarques:

¹ Personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale: personnes menacées de pauvreté et/ou souffrant de privation matérielle grave et/ou vivant dans un ménage à très faible intensité de travail ou à intensité de travail zéro.

² Taux de risque de pauvreté: pourcentage des personnes ayant un revenu disponible équivalent inférieur à 60 % du revenu équivalent médian national.

³ Pourcentage des personnes souffrant d'au moins 4 des 9 privations suivantes: impossibilité i) de payer son loyer ou ses factures d'eau, de gaz ou d'électricité, ii) de chauffer suffisamment son logement, iii) de faire face à des dépenses imprévues, iv) de manger de la viande, du poisson ou un équivalent protéique tous les deux jours, v) de prendre une semaine de congé en dehors de son domicile une fois par an, vi) d'avoir une voiture, vii) d'avoir une machine à laver, viii) d'avoir une télévision couleur, ou ix) d'avoir un téléphone.

⁴ Personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail: pourcentage des personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans un ménage où les adultes (à l'exclusion des enfants à charge) ont travaillé moins de 20 % de leur temps de travail potentiel total au cours des 12 derniers mois.

⁵ Pour EE, CY, MT, SI, SK, seuils en valeur nominale en EUR; IPCH - indice 100 en 2006 (l'étude de 2007 fait référence aux revenus de 2006)

Sources:

Pour les dépenses de protection sociale, système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS); pour l'inclusion sociale, statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC).

Tableau IX. Indicateurs de performance des marchés des produits et indicateurs de politique

Indicateurs de performance	2003-2007	2008	2009	2010	2011	2012
Productivité du travail ¹ dans l'ensemble de l'économie (croissance annuelle en %)	1,5	-0,6	-1,9	1,7	1,2	0,1
Productivité du travail ¹ dans le secteur manufacturier (croissance annuelle en %)	4,2	-2,9	-2,7	7,9	1,6	n.a.
Productivité du travail ¹ dans les secteurs de la production et de la distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (croissance annuelle en %)	0,9	-4,0	-18,8	-1,0	-2,9	n.a.
Productivité du travail ¹ dans le secteur de la construction (croissance annuelle en %)	-0,8	-4,4	-6,1	-3,3	0,6	n.a.
Nombre total de demandes de brevets ² par million de travailleurs	301,9	305,6	305,2	306,7	n.a.	n.a.
Indicateurs de politique	2003-2007	2008	2009	2010	2011	2012
Exécution des contrats ³ (en jours)	390	390	390	390	390	390
Temps nécessaire pour créer une entreprise ³ (en jours)	14	7	7	7	7	7
Dépenses de R&D (en % du PIB)	2,1	2,1	2,3	2,2	2,3	n.a.
Taux de réussite dans l'enseignement supérieur (en % de la population âgée de 30 à 34 ans)	37,9	41,2	43,2	43,5	43,3	n.a.
Total des dépenses publiques d'éducation (en % du PIB)	5,72	5,62	5,89	n.a.	n.a.	n.a.
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Réglementation des marchés de produits ⁴ , ensemble des marchés (indice; 0=non réglementé; 6=extrêmement réglementé)	n.a.	1,5	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Réglementation des marchés de produits ⁴ , marché de détail (indice; 0=non réglementé; 6=extrêmement réglementé)	n.a.	3,1	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Réglementation des marchés de produits ⁴ , entreprises de réseau ⁵ (indice; 0=non réglementé; 6=extrêmement réglementé)	2,2	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Remarques:						
¹ La productivité du travail est définie comme la valeur ajoutée (à prix constants) divisée par le nombre de travailleurs.						
² Nombre total de demandes de brevets déposées auprès de l'Office européen des brevets (OEB) par million de travailleurs.						
³ La méthode de calcul de cet indicateur, y compris les hypothèses utilisées, est présentée en détail sur le site web suivant: http://www.doingbusiness.org/methodology..						
⁴ La méthode de calcul des indicateurs de réglementation des marchés de produits est présentée en détail sur le site web suivant: http://www.oecd.org/document/1/0,3746,en_2649_34323_2367297_1_1_1_1,00.html . Les derniers indicateurs disponibles concernent les années 2003 et 2008 (sauf pour les entreprises de réseau).						
⁵ Indice agrégé ETCR (réglementation dans les secteurs de l'énergie, des transports et des communications).						
* Chiffre de 2007.						
Sources :						
Commission, Banque mondiale - <i>Doing Business</i> (exécution des contrats et temps nécessaire pour créer une entreprise) et OCDE (indicateurs de réglementation du marché des produits).						

Tableau X. Croissance verte

France		2002-2006	2007	2008	2009	2010	2011
Performances en matière de croissance verte							
Niveau macroéconomique							
Intensité énergétique	kgoe / €	0,18	0,17	0,17	0,16	0,17	0,16
Intensité en carbone	kg / €	0,37	0,33	0,33	0,33	0,32	n.a.
Intensité d'utilisation des ressources (réciproque de la productivité des ressources)	kg / €	0,56	0,56	0,55	0,50	n.a.	n.a.
Intensité de production de déchets	kg / €	n.a.	n.a.	0,21	n.a.	0,22	n.a.
Balance commerciale énergétique	% PIB	-1,8%	-2,3%	-2,9%	-2,0%	-2,4%	-3,1%
Poids de l'énergie dans l'ICPH	%	n.a.	9	9	8	8	9
Écart entre l'évolution des prix de l'énergie et l'inflation	%	n.a.	0,3	6,4	-5,9	4,9	8
Rapport entre les taxes perçues au bénéfice de l'environnement et les taxes sur la main-d'œuvre	ratio	8,6%	8,0%	7,9%	7,7%	7,8%	n.a.
Rapport entre les taxes perçues au bénéfice de l'environnement et le total des impôts	ratio	4,6%	4,1%	4,2%	4,3%	4,2%	n.a.
Niveau sectoriel							
Intensité énergétique de l'industrie	kgoe / €	0,16	0,15	0,15	0,14	n.a.	n.a.
Part des secteurs à forte intensité énergétique dans l'économie	% PIB	7,1	6,9	6,6	6,1	n.a.	n.a.
Prix de l'électricité pour les utilisateurs industriels de taille moyenne **	€/ kWh	n.a.	0,06	0,06	0,07	0,07	0,08
Prix du gaz pour les utilisateurs industriels de taille moyenne***	€/ kWh	n.a.	0,03	0,04	0,03	0,03	0,04
R&D publique en faveur de l'énergie	% PIB	n.a.	0,04%	0,04%	0,05%	0,06%	0,05%
R&D publique en faveur de l'environnement	% PIB	n.a.	0,01%	0,02%	0,02%	0,02%	0,01%
Taux de recyclage des déchets municipaux	ratio	61,2%	62,7%	66,8%	67,1%	67,4%	n.a.
Part des émissions de GES incluses dans le SEQE*	%	n.a.	23,6%	23,4%	21,9%	22,5%	21,7%
Intensité énergétique du secteur des transports	kgoe / €	n.a.	0,48	0,47	0,47	n.a.	n.a.
Intensité en carbone du secteur des transports	kg / €	n.a.	1,27	1,21	1,23	n.a.	n.a.
Sécurité de l'approvisionnement							
Dépendance à l'égard des importations d'énergie	%	n.a.	50,5%	50,9%	51,0%	49,1%	48,9%
Diversification des sources d'importation de pétrole	HHI	n.a.	0,07	0,07	0,07	0,08	n.a.
Diversification du bouquet énergétique	HHI	n.a.	0,32	0,31	0,31	0,30	0,32
Part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique	%	n.a.	6,2%	6,9%	7,4%	7,8%	7,0%
Remarque par pays:							
En l'absence de données suffisantes, l'année 2012 n'est pas comprise dans le							
Explication générale des termes utilisés dans le tableau:							
Source: Eurostat, sauf mention contraire; les explications de la DG ECFIN figurent ci-dessous.							
Tous les indicateurs de l'intensité au niveau macroéconomique sont exprimés sous forme de ratio d'une quantité physique au PIB (aux prix de 2000)							
Intensité énergétique: la consommation intérieure brute d'énergie (en kgep) divisée par le PIB (en EUR)							
Intensité en carbone: la quantité d'émissions de gaz à effet de serre (en kg équivalent CO ²) divisée par le PIB (en EUR)							
Intensité d'utilisation des ressources: la consommation intérieure de matières (en kg) divisée par le PIB (en EUR)							
Intensité de production de déchets: la quantité de déchets (en kg) divisée par le PIB (en EUR)							
Balance commerciale énergétique: la différence entre les importations et les exportations d'énergie, exprimée en % du PIB							
Poids de l'énergie dans l'IPCH: la part des articles «énergétiques» dans le panier du consommateur utilisé pour l'établissement de l'IPCH							
Écart entre l'évolution des prix de l'énergie et l'inflation: la composante énergétique de l'IPCH, et l'inflation IPCH totale (évolution annuelle en %)							
Rapport entre les taxes perçues au bénéfice de l'environnement et les taxes sur la main-d'œuvre ou le total des impôts: les informations issues de la base de données «Taxation trends in the European Union» de la DG TAXUD.							
Intensité énergétique de l'industrie: la consommation d'énergie finale de l'industrie (en kgep) divisée par la valeur ajoutée brute de l'industrie (en EUR de 2005)							
Part des secteurs à forte intensité énergétique dans l'économie: la part de la valeur ajoutée brute des secteurs à forte intensité énergétique dans le PIB							
Prix du gaz et de l'électricité pour les consommateurs industriels de taille moyenne: tranches de consommation 500 - 2 000 MWh et 10 000 - 100 000 GJ; montants hors TVA							
Taux de recyclage des déchets municipaux: le rapport entre les déchets municipaux recyclés et la quantité totale de déchets municipaux							
R&D publique en faveur de l'énergie ou de l'environnement: les dépenses publiques de R&D (CBPRD) pour ces catégories en % du PIB							
Part des émissions de GES incluses dans le SEQE: sur la base des émissions de gaz à effet de serre déclarées par les États membres à l'AEE							
Intensité énergétique du secteur des transports: la consommation d'énergie finale de l'activité de transport (en kgep) divisée par la valeur ajoutée brute du secteur du transport (en EUR de 2005)							
Intensité en carbone du secteur des transports: les émissions de gaz à effet de serre de l'activité de transport divisées par la valeur ajoutée brute de ce secteur							
Dépendance à l'égard des importations d'énergie: les importations nettes d'énergie divisées par la consommation intérieure brute d'énergie, comprenant les combustibles de soute utilisés dans le transport international							